

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024**  
**SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE**

-----

Le nombre des membres  
composant le conseil est de  
33 dont 33 sont en exercice  
et 31 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt quatre  
**Le cinq février et à vingt heures,**  
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON  
légalement convoqué  
**le trente janvier deux mille vingt trois**  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,  
M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, M BAUDE,  
Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mr MILLET, M. ATTAF, Mme BRIGNON,  
Mme KERNY- BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme QINCAMPOIX,  
Mme QUINQUENEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, M. CHASTAGNER,  
Mme CLÉVÉDÉ, Mr HULIN et Mme FOUCAULT.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

Mme ROQUAIN à M TRÉBULLE,  
M. CARRASCO à Mr BOZEC,  
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID,  
M. FASS à Mr HULIN,

**ABSENTS**

Mme DA GRAÇA SOARES,  
Mme PIERA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE:**

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-----

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-le-Buisson.

**M. le Maire** : Bonsoir à toutes et à tous ceux que je n'ai pas salués personnellement, nous allons pouvoir démarrer l'ordre du jour de ce conseil municipal, il nous faut **désigner un secrétaire de séance**. J'ai reçu la candidature de Karine Casal Dit Esteban. Y a-t-il une autre candidature ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Je n'en vois pas. **Karine est donc élue**, je vous remercie.

**Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN** : Bonsoir tout le monde. Je vais donc procéder à l'appel.

- Il est fait appel des conseillers municipaux.

**M. le Maire** : Merci beaucoup Karine. Avant de passer aux points de l'ordre du jour et à l'approbation du compte rendu de séance, je tiens à vous donner communication d'un courrier que j'ai reçu aujourd'hui, daté du 27 janvier 2024, émanant du Préfet de l'Essonne, m'informant que nous avons fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 relatif à l'absence d'atteinte de satisfaction de nos objectifs triennaux de production de logements sociaux, ce qui a déclenché une procédure dite « de carence ». Ce courrier du Préfet considère que formellement sur l'année 2023, les décisions de financement qui ont été délivrées pour la réalisation de deux projets de logements sociaux totalisant un nombre de 187 logements, 95 logements PLAI, 30 logements PLUS et 62 logements PLS, il s'agit des projets relatifs au futur centre technique municipal. « Dès lors, m'écrit le Préfet, je constate que la commune de Verrières-le-Buisson a promis de réels efforts en matière de programmation de logements d'objectifs sociaux et qu'elle a d'ores et déjà rempli son objectif triennal 2023/2025, avec un bilan sur cette première année de 187 logements sur le plan quantitatif, et qu'elle a atteint ses objectifs sur le plan qualitatif. Il est à noter que pour 2023/2025, cela devra être confirmé en 2026 à l'issue de la procédure prévue, etc. » En conséquence, le Préfet m'informe que l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 prononce la fin de carence. Ceci dit, le sur-prélèvement opéré pour 2023 sera maintenu ; en revanche il ne sera pas répété sur les années ultérieures, comme quoi les efforts que nous avons déployés pour faire en sorte que cette carence, qui n'était pas contestable sur le plan mécanique mais qui ne traduisait pas du tout les efforts que nous avons faits, puisse être reprise, je crois que nous sommes trois communes dans l'Essonne à avoir pu bénéficier de cet examen et de cette procédure qui tient compte de

tout ce qui a été entrepris et qui tient compte aussi du contrat de mixité sociale sur lequel nous nous sommes prononcés lors de notre dernier conseil municipal. Bref, c'est un exemple du fait qu'il ne faut pas baisser les bras et que l'État est dans son rôle, y compris dans l'accompagnement et c'est tout à fait notable.

Vous comprendrez que j'ai voulu partager cela avec vous avant de commencer le conseil municipal, et je partagerai comme je l'avais fait pour la lettre de carence la teneur de ce courrier le plus largement possible.

Nous passons donc maintenant à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2023 :**

**Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN :** Tout d'abord nous devons approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre dernier.

**M. le Maire :** Y a-t-il des observations ? Des demandes de modifications, des remarques ? Il n'y en a pas, y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, **il est donc approuvé.** Je vous remercie.

**Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN :** Le point numéro 1 est le rapport d'orientations budgétaires avec une présentation pour partie par le Cabinet Klopfer et une autre partie par Gérard Dossmann.

#### **1- Rapport d'Orientations Budgétaires :**

**Cabinet Klopfer :** Bonsoir à toutes et à tous. Avant tout je dois dire que c'est pour moi un grand plaisir d'être présent ici avec vous à Verrières, c'est la troisième année où j'interviens directement à Verrières, et à nouveau je vais être amené à vous rappeler quelques petits éléments d'un point de vue méthodologique.

L'objectif de cette présentation est de projeter différents comptes administratifs : compte normal, que vous ne trouviez pas comme inscriptions telles quelles au niveau du budget primitif puisque par définition, un compte administratif ne s'exécute pas à l'euro près comme un budget primitif. D'une manière traditionnelle, les services notamment financiers, par précaution, vont avoir tendance à légèrement sous-estimer les recettes, et les services opérationnels, quant à eux, vont avoir tendance à légèrement surestimer les dépenses, et in fine la balance et l'équilibre global financier entre budget primitif et compte administratif est légèrement différent. L'objectif de ce rapport est bien de présenter un compte administratif projeté.

(Présentation sur Powerpoint)

Ce rapport se présente, comme tous les ans, en deux parties : une première partie rétrospective, c'est-à-dire qui vise à faire état des comptes sur la période écoulée, et notamment avec un compte administratif prévisionnel projeté au titre de l'exercice 2023, et une partie qui va se poursuivre sur une période prospective jusqu'à l'horizon 2028.

Différents retraitements ont pu être menés au cours de l'analyse, visant notamment à éliminer tous les éléments exceptionnels de l'analyse, au titre de nature comptable, en lien notamment avec différents rattachements. Exemple : lorsque vous vendez un bâtiment, c'est compté comme une recette de fonctionnement alors que c'est un caractère purement exceptionnel. Et on aura du mal à le considérer comme quelque chose de récurrent en se référant à la section de fonctionnement. Et on va donc avoir tendance, nous, dans notre cabinet et dans notre travail, à le retraiter comme une recette d'investissement.

Également, lorsque vous êtes prélevé au titre de dépenses de péréquation, « péréquation » nom compliqué pour signifier que c'est une solidarité entre les territoires, et nom auquel finalement les communes les plus riches, dont Verrières fait partie, contribuent ; on va considérer ces dépenses de péréquation plus comme des moindres recettes que comme des dépenses effectives pour la simple et bonne raison que vous n'en avez pas une jouissance et finalement vous ne décidez pas de la solidarité nationale. Elle vous est imposée.

Au titre de l'analyse financière, on va utiliser deux principaux ratios : Le premier ratio c'est celui de l'épargne brute et notamment du taux d'épargne brute. Un taux d'épargne brute satisfaisant, c'est un taux d'épargne brute qui avoisine les 12 %. Au-delà, vous êtes sur une situation d'aisance financière ; en-deçà de 10 %, vous êtes sur une situation de vigilance ; et en deçà de 7 %, vous êtes en zone d'alerte.

Le taux d'épargne brute se calcule justement par la différence que vous avez entre vos dépenses et vos recettes de fonctionnement. Vous avez ici votre compte administratif 2023 tel qu'il est construit. Donc vous retrouvez vos recettes à droite, vos dépenses à gauche, en haut votre section de fonctionnement, en bas votre section d'investissement. Cette épargne brute, c'est le petit carré vert que vous voyez apparaître, qui est tout à fait essentiel, et qui constitue la différence entre vos recettes et vos dépenses de fonctionnement. Cette épargne brute, on l'appelle aussi autofinancement parce que cela sert justement à autofinancer vos investissements. Au titre de

l'exercice 2023, cet autofinancement ou cette épargne brute s'élevait à un peu moins de 3 M€, aux alentours de 2,9 M€.

Ce que l'on peut noter également, lorsque l'on compare la situation financière, lorsque l'on regarde votre compte administratif, c'est que l'épargne brute était supérieure au niveau du montant de remboursement de vos emprunts. C'est-à-dire que vous dégagiez suffisamment d'autofinancement pour, à partir de votre excédent dégagé à la section de fonctionnement, pouvoir directement rembourser vos emprunts, ce qui signifie que vous aviez une épargne nette, terme un peu technique, qui était positive.

Ce que l'on voit également, c'est que vos dépenses d'investissement s'élevaient à 1,7 million sur la période et que vous avez perçu 3 M€ de recettes d'investissement, et vous avez souscrit des emprunts pour 4 M€. Votre fonds de roulement, c'est-à-dire pour le coup votre trésorerie en caisse, quant à lui, a légèrement diminué, de l'ordre de 700 000 €, pour justement satisfaire vos besoins d'investissement.

Au titre de la période 2018/2023, on retrouve comme l'année dernière finalement la même tendance au sens où vous aviez un taux d'épargne brute qui était très satisfaisant, et même en situation d'aisance financière sur la période 2018/2019. La crise sanitaire est arrivée et ce que l'on voit finalement, c'est que sur 2020/2023 vous avez un taux d'épargne brute qui est relativement stable aux alentours de 12 %. 12 %, c'est le niveau auquel votre taux d'épargne brute s'établit à cette fin 2023.

Ce que l'on note également, sur le tableau de droite où vous voyez apparaître de grands bâtonnets, c'est le niveau de votre épargne brute, le trait bleu c'est le niveau des recettes de fonctionnement, et le trait rouge, c'est le niveau de vos dépenses de fonctionnement. Ce que l'on voit, c'est que sur la période antérieure, je mets 2023 de côté pour l'instant, vous étiez sur une situation où vos recettes de fonctionnement ont eu tendance à légèrement diminuer entre 2019 et 2021 ; elles sont ensuite reparties largement et notamment l'inflation a aidé à l'effacement de vos recettes de fonctionnement notamment entre 2022 et 2023. Néanmoins ce que l'on voit, c'est que vos dépenses, quant à elles, elles suivaient un rythme d'augmentation relativement modeste, et effectivement elles ont été directement aussi touchées par l'inflation, témoignant d'une accélération entre 2022 et 2023.

Quand on vous compare maintenant par rapport aux autres communes de la CPS, alors ce sont les données de 2022 parce qu'évidemment toutes les communes de la CPS n'ont pas encore voté leur compte administratif et de fait les comptes administratifs ne sont pas publics, mais ce que l'on voit, c'est que

là où la moyenne des communes de la CPS s'établissait à 11,2 % en taux d'épargne brute, vous en 2022, vous vous établissiez à 13,2 % en termes de taux d'épargne brute. En 2023 : légère diminution du taux d'épargne brute à 12 %, qui reste toutefois légèrement supérieur au taux d'épargne brute de la moyenne des autres communes de la CPS. Situation toutefois de votre agglomération très contrastée selon les communes et vous voyez qu'il y a des communes qui sont dans des zones vraiment de vigilance accrue, renforcée, notamment trois qui ont un taux d'épargne brute sous le seuil des 7 %, et à l'inverse d'autres communes qui pour le coup ont une situation et un taux d'épargne brute qui est tout à fait satisfaisant voire même exceptionnel, avec des taux d'épargne brute au-delà des 25 %.

La décomposition de votre épargne brute entre 2022 et 2023 : comment est-ce qu'elle a augmenté ? Ce graphique montre à gauche votre situation d'épargne brute en 2022 et à droite, votre situation d'épargne brute en 2023. Ce que l'on note, c'est qu'il y a une très légère baisse de cette épargne brute de l'ordre de 100.000 €. Mais comment est-ce que cette baisse s'explique ? Ce que l'on note, c'est que quasiment tous les postes de recettes et de dépenses ont difficilement en tout cas contribué ou plutôt ont tendu à dégrader le niveau de l'épargne brute au sens où par exemple vous avez perdu des DMTO, des Droits de Mutation à Titre Onéreux, des taxations que vous avez finalement sur l'immobilier, les transactions immobilières qui sont réglées par les notaires ont largement par exemple contribué à dégrader d'un peu plus de 0,5 M€ la situation de votre épargne brute. Vous avez eu également des coûts supplémentaires liés à l'énergie pour là aussi quasiment 0,5 M€ supplémentaires. Vous avez également subi le choc de l'inflation, en fait l'ensemble de vos dépenses de fonctionnement suivent une tendance légèrement haussière, notamment les dépenses de personnel, les salaires, avec le point d'indice, et des dépenses liées aux nécessités de la collectivité, mais également au titre de la fonction Achats.

Vous avez également eu davantage de prélèvements sur recettes. Les prélèvements sur recettes, c'est notamment l'impact direct de la péréquation et du prélèvement SRU cité préalablement, lié à une carence en logement social sur la commune, initialement arbitré par le Préfet.

Ce que l'on voit, c'est qu'heureusement tous ces postes-là ont pu être compensés du fait notamment de la dynamique sur le foncier bâti et du relèvement du taux d'imposition de 10 % au PLU en 2023. Et cette situation finalement, grâce notamment à la décision de rehausser vos impôts, vous met dans une situation où votre épargne brute a pu être peu ou prou stabilisée et

donc satisfaire une exigence aussi, satisfaire en tout cas un indicateur financier et donc rester sur une situation tout à fait honorable d'un point de vue financier avec un taux d'épargne brute à 12 %.

Quand on vous compare également sur la décomposition des recettes de fonctionnement, ce que l'on voit en termes de composition, c'est que vous êtes sur des recettes de fonctionnement qui sont en moyenne comparables à la moyenne des communes de la CPS, voire très légèrement en-deçà.

Au titre de vos recettes, vous avez un panier qui toutefois au niveau des recettes est tout à fait atypique, pour la simple et bonne raison que notamment vous avez une attribution de compensation qui est particulièrement faible. Une attribution de compensation, pour rappel, qu'est-ce que c'est ? C'est la différence entre d'une part la fiscalité économique que vous avez transférée à votre Agglo, à la CPS, et d'autre part les charges que vous lui avez transférées, et finalement elle vient prélever sur votre attribution de compensation. Vous aviez finalement une attribution de compensation qui était relativement faible sans doute parce que vous bénéficiiez d'une fiscalité économique qui était relativement faible par rapport aux autres communes au moment justement du transfert de cette fiscalité économique à la CPS. Cette attribution de compensation, elle représente un peu plus de 2 M€ qui sont reçus de la CPS, là où finalement dans les autres communes de la CPS, ce que l'on voit, quand chez vous cela représente un peu moins de 10 % de votre panier de recettes, dans les autres communes de la CPS cela représente quasiment un quart des recettes perçues par les autres communes. C'est une recette qui néanmoins dans le temps a vocation à tendre à être stable lors de transferts de charges qui seraient amenés à être réalisés.

Vous avez également des droits de mutation qui sont tout à fait importants par rapport aux autres communes de la CPS et par rapport même aux autres communes de la strate. Vous avez un marché immobilier en tout cas qui est tout à fait exceptionnel, vous êtes une des rares communes à être dans cette situation-là, à avoir finalement un tel poids des droits de mutation dans votre panier de recettes. C'est lié, ça peut être lié en tout cas, au volume des transactions, mais c'est aussi un effet de prix lié au volume des transactions sur un territoire. Ce que l'on voit, c'est que vos droits de mutation représentaient 95 € par habitant en 2022 contre 62 € pour les autres communes de la CPS et 57 € en moyenne par habitant pour les communes de la moyenne de strate.

Autre élément à souligner pour votre commune, c'est la faiblesse de la dotation globale de fonctionnement que vous percevez. Cette dotation globale de fonctionnement, on y reviendra, s'élevait aux alentours de 54 € par habitant,

contre en 2022 63 € pour l'ensemble des autres communes de la CPS et 154 € pour les autres communes comparables au titre de la moyenne de strate.

Autres éléments de fiscalité : la survivance de la taxe d'habitation qui continue de peser sur les résidences secondaires et uniquement sur les résidences secondaires, non plus sur les résidences principales, qui apporte une somme non négligeable puisque vous avez un peu plus de 300.000 € qui sont perçus au titre de cette taxe d'habitation.

Et également, dernier aspect important en tout cas sur vos recettes, mais plutôt sur vos manques de recettes, c'est votre participation très importante à la péréquation nationale et finalement des prélèvements sur recettes qui sont opérés sur votre budget au titre de la solidarité.

Dans l'ensemble vos recettes sont globalement atones sur la période. Sur la période 2018/2023, vos recettes augmentaient en moyenne de l'ordre de 1,5 % par an, en moyenne. C'est très faible. C'est un niveau inférieur à l'inflation qui en moyenne était de 2,8 % sur la période. Ce que l'on note, c'est qu'au-delà de la dotation de compensation qui permet d'expliquer une des raisons pour lesquelles vos recettes sont stables, vous avez des bases fiscales et en tout cas une dynamique sans doute de construction qui est relativement faible sur votre territoire, qui est proche de zéro ; vous avez une érosion continue de la dotation globale de fonctionnement, elle ne fait que baisser, et une hausse, je le disais, des prélèvements sur recettes qui sont opérés sur votre commune. En d'autres termes l'État vous donne moins et vous prélève plus pour pouvoir donner aux autres et vous participez ainsi à la solidarité nationale de votre territoire.

Au titre de la fiscalité : le graphique ici en haut à droite vous permet d'afficher la dynamique telle qu'elle est sur l'ensemble de votre produit fiscal. Vous avez différents aspects et différentes choses qui rentrent en compte dans cette dynamique de produits. Il y a tout d'abord l'évolution de la majoration forfaitaire, cette majoration forfaitaire qui depuis la loi de Finances de 2018 fixe une augmentation automatique de la fiche d'imposition de vos contribuables en fonction de l'inflation de vos ventes 2023. En revanche en 2022 l'inflation était de 7,1 % et donc vos contribuables ont payé 7,1 % à minima en plus ; pour information tout de suite, en novembre 2023, cette inflation elle était de 3,9 %. Vous avez également la question de la majoration physique de vos bases. Ça pour le coup, c'est l'ensemble des constructions nouvelles qui viennent par exemple d'être réalisées sur votre territoire, et on voit que cette majoration physique qui apparaît en gris est tout à fait marginale au sein de votre commune. Et vous avez un dernier levier que vous avez utilisé l'année dernière pour justement rehausser votre produit de fiscalité. Ce levier, c'est le pouvoir du taux

que vous avez utilisé qui apparaît en vert et qui a largement contribué en tout cas à votre dynamique fiscale observée entre 2022 et 2023.

Un dernier aspect aussi de fiscalité, pour être complet, c'est l'aspect de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Plus aucun contribuable aujourd'hui ne paye de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Comment est-ce que ça a été compensé ? Vous voyez apparaître sur le graphique en bas à droite une situation où vous aviez une taxe foncière et communale qui apparaissait en bleu foncé, à cela s'ajoutait votre taxe d'habitation en vert. Elle a été compensée par deux mécanismes : le premier, c'est que vous percevez toujours la taxe foncière et communale comme antérieurement, et vous vous êtes vus en plus transférer la taxe foncière départementale qui était prélevée sur votre territoire, qui apparaît en bleu clair, et il y a une compensation qui s'appelle le coefficient correcteur qui apparaît en orange. La taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée à l'euro près dans les communes. Concernant la perte néanmoins de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le seul impact sur les communes, c'est la perte du pouvoir de taux qui invite finalement l'ensemble des communes, lorsqu'elles veulent saisir et prendre une décision fiscale essentiellement, à utiliser le levier de la taxe foncière notamment sur les propriétés bâties puisque les non-bâties représentent un produit qui est très marginal.

Au titre de la taxe foncière, ce que l'on voit, c'est que vous avez un taux qui dans l'ensemble est globalement moyen, un taux de taxe foncière donc communale mais qui désormais intègre aussi un taux de taxe foncière départementale qui s'élève à 37,93 % ; à ceci se rajoute également la taxe foncière qui est prélevée par la communauté d'agglomération et également votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui repose exactement sur les mêmes bases que celles de la taxe foncière.

Parler de taux, c'est une chose, il faut aussi regarder à quoi s'applique ces taux-là, et ces taux finalement s'appliquent aux valeurs locatives cadastrales que vous voyez apparaître sur le graphique de droite, valeurs locatives cadastrales qui ont notamment été déterminées au début des années 70 qui témoignaient à Verrières le Buisson d'une très forte richesse des taxes d'habitation puisque vous avez des valeurs locatives cadastrales qui sont particulièrement élevées, qui sont les valeurs les plus élevées d'ailleurs des communes de la CPS.

Autre élément sur la fiscalité : ce que l'on peut noter, c'est que le choix que vous avez pris en 2023 de rehausser votre taxe foncière n'est pas un choix isolé au sein de la CPS puisque 11 des 27 autres communes ont agi de manière

analogue entre 2022 et 2023, en procédant donc à un relèvement du taux des taxes foncières.

Un des éléments effectivement que je citais préalablement, c'est une hausse des prélèvements de la péréquation horizontale. La péréquation horizontale, c'est quoi ? C'est le fait de prendre à une commune notamment, ou à un Département, en tout cas à une collectivité, pour en donner à une autre. Du coup l'État ne prend pas de prélèvement sur le prélèvement. Là-dessus, vous souscrivez finalement comme l'ensemble des communes l'ont fait, en tout cas une très grande majorité des communes de la CPS, au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. C'est une enveloppe globale à l'échelle nationale de l'ordre de 1 milliard d'euros, et ce que l'on voit, c'est qu'effectivement vous êtes un nouveau contributeur comme les autres années à ce fonds de péréquation puisque vous êtes un territoire qui par l'Etat est jugé comme relativement privilégié.

Autre élément, c'est le retour du prélèvement au titre du SRU du fait d'une carence jugée par le préfet, ce dont on a parlé en début de conseil.

Comment est-ce que tous ces prélèvements et toutes les perceptions de ces dotations sont déterminés ? Ils sont déterminés en fonction de deux principaux indicateurs : d'une part la richesse de vos habitants qui est fondée sur le revenu fiscal de votre population. C'est ce que vous voyez finalement sur l'axe des ordonnées. La commune de Verrières apparaît en bleu, elle apparaît tout en haut par rapport aux autres communes de la CPS. En vert vous voyez apparaître les moyennes de la région Île-de-France, moyennes de la région Île-de-France qui sont plus avantageuses et plus favorables que les moyennes nationales. Donc la commune de Verrières le Buisson apparaît comme étant doublement, si je puis dire, plus avantagée tant à la fois de la moyenne nationale au titre du revenu par habitant qu'également de la moyenne régionale.

Néanmoins, il y a un second impact, il y a un second indicateur qu'il faut prendre en compte, c'est la question du potentiel financier. Le potentiel financier, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas la richesse de vos habitants, c'est la richesse potentielle de votre commune. Cette richesse potentielle de votre commune, qu'est-ce qu'elle comprend ? Elle comprend vos valeurs locatives moyennes, vous multipliez par les taux moyens nationaux, elle comprend votre montant de l'attribution de compensation, et elle comprend également la richesse de votre OPCI reventilée en euros par habitant pour votre commune et votre dotation forfaitaire. Et ce que l'on note à Verrières, phénomène inédit en 2023, c'est que contrairement à mes estimations de l'année dernière, pour le coup je plaide coupable, votre potentiel financier a franchi le seuil de la moyenne

régionale. Et en franchissant le seuil de la moyenne régionale, vous vous êtes rendus éligibles au prélèvement du FSRIDF, au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France. Là aussi il s'agit d'un fonds de péréquation où les communes les plus riches de la région Île-de-France vont finalement financer les communes les plus pauvres et contribuer à cette péréquation. Et effectivement vous avez perdu en l'occurrence des habitants, ça s'est joué à 13 habitants près, à 13 habitants près vous ne payez pas le FSRIDF. Aujourd'hui vous vous retrouvez effectivement à payer le FSRIDF du fait de ce mécanisme, parce que vous avez, au regard de ces indicateurs-là, un positionnement privilégié.

Quand on regarde les taux de prélèvement, c'est donc l'un des trois indicateurs de solidarité, on voit que la commune de Verrières tend à être prélevée à hauteur de 49 € par habitant tant au titre du FSRIDF, que du FPIC, que de la loi SRU, 49 € par habitant, c'est plus que la moyenne de la CPS qui est, elle, aux alentours de 26 € par habitant en moyenne. Même si effectivement vous voyez qu'il y a une situation comme ça notamment entre Saint-Aubin et les Ulis puisque les Ulis bénéficient notamment du FSDRIF.

Après avoir vu le côté recettes, je propose de passer au côté dépenses, et ce que l'on voit c'est que côté dépenses, vous avez une hausse des dépenses qui elle, pour le coup, est contenue au niveau de l'inflation. Vous êtes à 2,8 % d'évolution sur la période 2018/2023 en moyenne annuelle. Cette évolution des dépenses de fonctionnement s'explique d'une part par l'inflation et également ce que l'on voit, c'est qu'il y a le poids de l'évolution très forte des dépenses de personnel puisque 39 % de la hausse globale proviennent notamment des dépenses de personnel.

Autre élément : c'est la poursuite de la progression des fluides très importante entre 2022 et 2023, et également les autres dépenses de fonctionnement d'une manière générale qui augmentent de l'ordre de 370.000 € sur Verrières. Là aussi, quand on regarde le niveau des dépenses de fonctionnement, ce que l'on observe, c'est qu'il est légèrement inférieur à la moyenne de la strate, ce qui peut toutefois être à souligner, même si ce n'est pas un indicateur que l'on prend pour la simple et bonne raison que cela peut dépendre aussi des choix du mode de gestion et des services que vous pouvez avoir, mais ce qu'il est important de noter, c'est le poids et la proportion du bâtonnet rose qui correspond en fait aux dépenses de personnel. Les dépenses de personnel, ce n'est pas forcément quelque chose de mal, généralement ce que vous n'avez pas en dépenses de personnel, c'est ce que vous n'avez pas en dépenses d'achats, néanmoins c'est un coût qui reste un coût fortement en

tout cas incompressible sur les années à venir et qui est amené à perdurer d'autant qu'il est difficile de renégocier.

Au titre du budget primitif de 2024 la Ville a également renforcé sa démarche de contrôle de gestion et donc finalement les éléments qui vont vous être présentés par mon collègue tendent à aller dans ce sens-là, pour l'instant sur les années antérieures, c'était un taux d'exécution qui en dépenses de fonctionnement notamment était relativement faible. Il était relativement faible du fait notamment d'une logique des services à être plutôt très précautionneux dans les inscriptions budgétaires telles qu'elles étaient inscrites, parce qu'il y avait un souci d'assurer le bon fonctionnement des services, on le retrouve dans toutes les collectivités, et il y avait également les difficultés à pouvoir faire des prévisions très fines à partir du moment où vous aviez également des difficultés de recrutement. Cette difficile exécution budgétaire tend à être dans une situation où si un jour vous aviez eu un directeur qui aurait eu comme volonté d'exécuter à 100 % son budget, à l'euro près, la situation financière de la commune aurait pu être tout autre. Donc finalement c'est plutôt la démarche précautionneuse de votre administration de moins dépenser que ce qui a été inscrit qui vous a permis de maintenir une situation avec un taux d'épargne brute relativement stabilisé. Le fait d'avoir des enveloppes budgétaires ouvertes relativement importantes sur les années antérieures au titre de la section de fonctionnement tend effectivement à présenter pour vous un vrai risque et un signe de fragilité pour les prochaines années, et c'est quelque chose qui a été notamment prévu en 2024.

Sur la hausse du foncier bâti, je le disais, il y a eu l'impact de la hausse de 10 % des taux. Ce que l'on voit en termes de taux d'épargne brute, c'est que vous êtes à un taux d'épargne brute de 12 %. Si vous n'aviez pas rehaussé le taux de votre fiscalité de l'ordre de 10 %, votre taux d'épargne brute n'aurait pas été de 12 % mais de 7 %, soit le seuil d'alerte.

Côté capacité de désendettement, c'est le second ratio que l'on regarde, votre capacité de désendettement en elle-même est restée relativement stable, aux alentours des 7 ans sur ces trois dernières années, et si vous n'aviez pas procédé à une hausse là aussi du taux de fiscalité, votre capacité de désendettement aurait franchi le seuil des 12 ans, ce qui là aussi est un seuil d'alerte. Au lieu de cela, vous présentez une capacité de désendettement qui reste tout à fait satisfaisante, qui certes s'est dégradée en 7 ans, mais qui en tout cas reste sous le seuil de vigilance fixé à 10 ans et sous le seuil d'alerte de 12 ans.

Côté investissements, ce que l'on observe, c'est que vous êtes une Ville qui, comme les années précédentes, investit beaucoup. Ce graphique notamment à droite le démontre puisqu'il vous compare par rapport à la moyenne des communes de la CPS que voyez apparaître en pointillés, et vous, vous apparaissez de manière grisée. Ce que l'on voit, c'est que de manière continue vous investissez plus en euros comparativement aux communes comparables de la CPS. Ce financement total des investissements de manière relativement ambitieuse s'effectue comment ? C'est ce que nous démontre le graphique de gauche, il s'effectue par de l'autofinancement, par un recours à la dette, par des subventions extérieures, et par une légère consommation du fonds de roulement.

Vos investissements sur la période 2018/2023 ont été financés à hauteur de 43 % par de l'autofinancement, par de l'épargne brute, à hauteur de 40 % par des subventions extérieures et recettes diverses, par exemple la FCTVA, les produits des cessions, et vous avez eu recours également à une hausse de la dette qui, on le voit, est passée notamment de 14,5 M€ en 2018 en termes de stock de dette à un peu plus de 20 M€ à fin 2023.

De la même manière votre fonds de roulement a lui aussi été légèrement réduit sur la période, passant de 6,38 M€ à 5,85 M€. Sur ces éléments, à nouveau la capacité de désendettement a augmenté du fait de plusieurs mécanismes : premièrement la réduction de votre épargne brute, puisque la capacité de désendettement se calcule avec le stock de dettes divisé par l'épargne brute, et donc automatiquement lorsque votre épargne brute diminue, votre capacité de désendettement augmente ; et deuxième impact aussi, c'est la hausse de votre encours de dette qui a eu pour conséquence de rehausser votre capacité de désendettement, et votre capacité de désendettement est donc passée de 3,7 ans en 2018 à 7,1 ans à fin 2023.

Sur cette diapo je vous compare par rapport aux autres communes de la CPS, en 2022, donc l'année juste avant, vous étiez aux alentours de 6 ans et les réponses ne sont pas tout à fait les mêmes entre les deux graphiques, c'est pour cela que sur le 1 c'est un peu différent, vous êtes à 6 ans en termes de capacité de désendettement comparé aux autres communes de la CPS, vous êtes légèrement en-dessus des autres communes de la CPS qui présentaient une capacité de désendettement de 5,5 ans à fin 2022.

Au final ce que l'on voit sur la situation 2023, donc en synthèse de l'année rétrospective, c'est que vous avez eu finalement d'importantes variations sur l'ensemble entre les exercices 2022 et 2023 liées notamment à l'inflation, à la hausse des prix de l'énergie, à l'augmentation des frais de personnel, à la prise

en charge des dépenses de péréquation notamment du FSRIDF mais qui ont eu pour effet d'être équilibrées par la majoration de la base fiscale et par la réhausse des taux d'imposition. In fine, ce que l'on voit, c'est que sur l'ensemble entre 2022 et 2023 vos dépenses et vos recettes de fonctionnement ont évolué aux alentours de 7 à 8 % et finalement devraient amener votre épargne brute à légèrement se contracter en passant de 3 M€ à 2,9 M€. Votre taux d'épargne brute devrait donc se stabiliser aux alentours de 12 %, ce qui est un taux satisfaisant au-delà notamment du seuil de vigilance fixé à 10 %.

L'investissement s'avère extrêmement soutenu sur la période, vous êtes à 1,4 fois l'effort d'investissement réalisé par les communes comparables. Et l'encours de dette également a permis finalement cet effort d'investissement. Toutefois, ce à quoi je ne peux que vous inviter, c'est que vous êtes dans une situation qui reste néanmoins toujours fragile au sens où la maîtrise de votre épargne brute est un impératif, c'est un impératif surtout si vous souhaitez continuer à investir et qui plus est de manière aussi massive que vous l'avez fait ces dernières années. C'est même un prérequis.

Je me permets de passer à la deuxième partie, la partie prospective sur la situation financière. Au niveau du contexte macro-économique on a repris les hypothèses de manière générale de la Banque de France telles qu'elles ont été publiées en décembre 2023. Le contexte macro-économique qui a évolué, on en parlait déjà l'année dernière effectivement du fait d'une hausse et d'une légère baisse à nouveau des taux d'intérêts. Ces taux d'intérêts aujourd'hui sont revenus sur une période normale. Il ne faut pas croire que la période 2015 à 2022 qui était une période de taux d'intérêts très bas est une période qui va revenir. C'était tout à fait exceptionnel, aujourd'hui on retrouve finalement une situation normale de taux d'intérêts qui devraient sans doute à nouveau légèrement diminuer mais toutefois on ne retrouvera pas les taux d'intérêts précédents, on ne pourra pas retrouver une situation de taux d'intérêts de 1 % ou un niveau inférieur, et c'est une hypothèse effectivement que l'on prend en compte.

Autre élément du contexte macro-économique, c'est le fait que la Loi de Programmation des Finances publiques 2023/2027 a été votée. Cette loi de programmation des finances publiques, contrairement aux années précédentes, ne prévoit aucun mécanisme de sanctions pour les collectivités locales qui ne la respecteraient pas. Elle est tout particulièrement ambitieuse. Elle est tout particulièrement ambitieuse notamment pour le secteur public local puisque si l'on en croit ce qui est inscrit, il faudrait qu'à l'horizon 2027 les collectivités se désendettent de manière nette de l'ordre de 12 milliards d'euros à l'horizon

2027, et qu'elles dégagent finalement un excédent de l'ordre de 0,4 point de PIB. C'est quelque chose qui n'a jamais été réalisé dans l'histoire des collectivités territoriales. On peut donc émettre quelques doutes sur la réalisation de cette loi de finances, cette loi de programmation des finances publiques sans qu'il n'y ait véritablement de mesures correctives dans les prochaines années et une vraie mise à contribution des collectivités territoriales dans une situation où l'exécutif aujourd'hui n'a pas de majorité au Parlement.

Autre élément : c'est l'aspect de la dotation globale de fonctionnement. Je vous le disais, vous êtes plutôt privilégiés au regard notamment du potentiel financier et du revenu par habitant. Cette situation, elle vous a invités à finalement voir votre DGF baisser d'année en année pour aller financer notamment les DGF, la dotation en tout cas dite d'aménagement, c'est notamment la dotation de solidarité urbaine, la DSU, et la dotation de solidarité rurale, la DSR. Ces dotations sont en hausse de manière continue et sont financées notamment pour partie par la baisse de la DGF. Toutefois, pour cet exercice de loi de Finances 2023 et loi de Finances 2024, la DGF a été abondée par le Gouvernement de l'ordre de 320 M€ et devrait finalement vous permettre de conserver une dotation forfaitaire qui devrait être stable dans le temps ; néanmoins, une hausse de 320 M€ de la dotation globale de fonctionnement sur les années à venir, ce n'est pas forcément quelque chose qui est amené à être pérenne et cela vous invite, en tout cas pour les prochaines années, à avoir à nouveau une ponction sur votre dotation globale de fonctionnement. Donc la dotation est amenée ainsi à se réduire sur l'ensemble de la période sauf réforme de la DGF, mission qui a été confiée au Comité des Finances Locales.

Votre dotation globale de fonctionnement, elle est pour l'heure désormais uniquement fonction de la répartition de la population. Ce qu'il faut savoir, c'est que si vous avez un habitant en plus, c'est de l'ordre de 65 € de dotation globale de fonctionnement en plus. Si vous avez un habitant en moins, c'est de l'ordre de 65 € de dotation en moins.

Au titre du FSRIDF, vous êtes sur une situation où vous avez été prélevés cette année à hauteur de 50 % de ce que vous deviez être prélevés. Vous avez été prélevés à hauteur de 50 %, donc à hauteur à peu près de 120.000 €, parce que c'était finalement votre première année où vous étiez prélevés. Dans les faits, vous auriez dû être prélevés de l'ordre de 440.000 €. L'année prochaine, vous bénéficiez à nouveau d'un mécanisme si je puis dire « cadeau » même si c'est quand même toujours vous qui payez, de l'ordre de 370.000 € pour 2024. In fine, vous devriez être prélevés en 2025 et les années suivantes, en fonction de ces mêmes indicateurs, à peu près aux alentours de 470.000 € par an au

titre donc de ces prélèvements-là. De même, vous êtes amenés à être toujours contributeurs du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui représente un peu moins de 200.000 € de dépenses pour votre commune. Concernant les logements sociaux, 175.000 € ont été inscrits initialement au budget primitif 2024.

Autre élément de la loi de Finances, c'est la taxe sur les consommations d'électricité pour tous les consommateurs qui en ont été exonérés, ils sont exonérés de cette taxe, l'Etat dédommage les collectivités à l'euro près d'une taxe que lui-même ne perçoit pas.

Reconduction également du Fonds d'accélération de la transition écologique sur le Territoire que l'on appelle aussi « Fonds Vert », avec une enveloppe qui est inscrite à 2,5 milliards d'euros, 2 milliards l'année dernière, et 20 % orientés plus récemment vers la rénovation énergétique des écoles.

Autre élément de concours mis en place par l'État à destination des collectivités : la reconduction des crédits notamment pour les Dotations de Soutien à l'Investissement Local, la DSIL qui est une subvention aux investissements que vous êtes susceptibles de percevoir ; également Dotation des Titres Sécurisés (DTS) qui sont légèrement revalorisés ; et le FCTVA. Vous le savez, aujourd'hui lorsque vous financez un projet en investissement, vous payez de la TVA. Vous êtes néanmoins sur la base de l'ensemble de ces dépenses-là compensés pour partie de l'ordre de 16,404 % sur cette enveloppe initiale. Ce sont uniquement certaines natures comptables qui sont éligibles à ce remboursement, la loi de Finances 2024 est venue élargir le nombre de natures comptables et elle est donc éligible à certains types de dépenses qui jusqu'à présent ne l'étaient pas au titre du remboursement de la TVA.

Au titre des indicateurs de solvabilité, on va y revenir, pour rappel on a toujours le taux d'épargne brute, on est sur un taux d'épargne brute minimal à 10 % que l'on maintient dans votre commune, c'était la prospective et on le retient parce que c'est le seuil de vigilance... Vous étiez à 12 % projetés pour 2023. Votre capacité de désendettement : on va revenir à un plafond assigné à 8 ans. Pour rappel vous étiez à 7,1 ans projetés en 2023. Pourquoi est-ce qu'on retient ces seuils ? Notamment un seuil de 8 ans sur la capacité de désendettement, pas au-delà à 10 ans ou 12 ans ? C'est pour la simple et bonne raison que l'on n'est pas à l'abri d'une nouvelle contribution des collectivités territoriales pour le redressement des finances publiques, c'était ce que j'évoquais préalablement. On n'est pas à l'abri d'une nouvelle crise sanitaire ou encore de phénomènes d'incertitudes qui seraient susceptibles de peser sur vos

dépenses. Donc ce sont toutes ces incertitudes-là que l'on va chercher à prendre en compte dans cette prospective.

Du côté des hypothèses clés que l'on va retenir, c'est une hypothèse du nombre d'habitants entre 2026 et 2028 du fait notamment des programmes de constructions qui sont menés, une inflation à 2,5 % en 2024 puis 2 % par an qui est dans la cible de la BCE, des frais de personnel qui augmenteraient de l'ordre de 4 % en 2024 puis de 3 % par an sur les années suivantes du fait notamment du GVT, Glissement Vieillesse Technicité, des frais d'énergie qui devraient diminuer, le marché de l'énergie présente une baisse et l'ensemble des collectivités semblent bénéficier de cette baisse qui devrait avoisiner les 30 % sur notre territoire. J'ajoute qu'à cela se rajoute pour votre commune le passage notamment de votre éclairage public en Leds, ce qui devrait avoir aussi un impact sur vos frais d'énergie, sur vos fluides. Cet impact n'a pas été pour l'heure simulé.

Ce que l'on fait également, c'est que l'on adosse ces dépenses de fonctionnement à l'inflation, on va obtenir une évolution des bases forfaitaires qui est calée sur l'inflation, les variations physiques de l'ordre de 0 % en 2024, puis de 1,5 % par an à compter de 2025 du fait des programmes de constructions qui sont menés sur la commune, les taux fiscaux qui sont stabilisés sur la taxe foncière et sur les autres taxes, et un droit constant sur le niveau des finances locales suivant donc la loi de Finances initiale qui a été votée en 2023.

Au niveau des investissements, on va retenir des dépenses d'investissements qui vont être projetées autour de 4 M€ par an, cofinancées à 20 %, et on retient également les restes à réaliser de l'exercice 2023 qui devraient donc être réalisés sur 2024 et 2025 comme l'échéancier le présente. Sur la période 2025/2028, les dépenses d'équipements pourraient être de l'ordre d'environ 4 M€ par an, bénéficiant donc d'un niveau de subventionnement évalué à 50 % du montant total. J'ajoute que 4 M€ par an en termes de dépenses d'investissements, c'est à peu près 50 % de votre niveau de réalisation des années antérieures, c'est relativement peu. Mais j'invite aussi à préciser que vous étiez sur 8 M€ préalablement et que c'est une situation qui est 1,4 fois au-dessus des communes de la CPS.

Vous avez des nouveaux emprunts qui sont calibrés aux alentours de 2 M€/an sur la période, avec une durée d'amortissement de 15 ans et qui s'amortiraient à un taux qui correspondrait à celui de l'inflation + 0,8 % et un fonds de roulement plancher, c'est-à-dire que dans l'analyse on a cherché à

simuler un fonds de roulement minimal à 1 M€ pour vous laisser finalement de quoi faire face aux dépenses de paye notamment tous les mois.

Ces éléments concoctés nous donnent quoi ? Ils nous donnent finalement une situation où le niveau des dépenses aurait tendance à croître de manière plus rapide que le niveau des recettes, et on voit que le niveau d'épargne brute aurait tendance à très légèrement diminuer, 2,9 M€ en 2023, 2,8 M€ à l'horizon 2028, sauf que comme vos recettes quant à elles continuent à augmenter, votre taux d'épargne brute, quant à lui, accuse bien plus le coup passant de 12 % à 10 % qui est vraiment le taux plancher à ne pas franchir, à ne pas aller en-deçà à l'horizon 2028.

Du côté des investissements, ce que l'on voit c'est que finalement vous avez vos restes à réaliser sur l'année 2024 et sur 2025 qui continuent de jouer, mais effectivement vous êtes sur une situation où à l'avenir, même dès 2025, vous êtes amenés à finalement progressivement vous désendetter. Alors vous désendetter tout en souscrivant un autre emprunt : c'est juste que vous souscrivez des emprunts à une valeur moindre que ce que vous remboursez. Donc finalement vous auriez un nombre de dettes qui aurait tendance à passer d'un peu moins de 21 M€ en 2023 à 18,1 M€ en 2024, puis finalement à suivre un rythme d'amortissement progressif qui ferait que votre encours de dette passerait donc de 18,1 M€ en 2024 à 17,6 M€ à l'horizon 2028. Votre capacité de désendettement quant à elle se serait stabilisée, serait maintenue, passant de 7,1 ans à 6,4 ans à l'horizon 2028.

Tout ce que l'on voit finalement sur ce scénario prospectif, c'est que vous êtes sur une situation où vos recettes réelles de fonctionnement commencent à croître moins vite que vos dépenses réelles de fonctionnement, et que ceci étant dit, vous avez un programme d'investissements projeté ici dans cette hypothèse autour de 4 M€ par an, ce qui est relativement peu ambitieux. Ce que démontre en tout cas cette analyse, c'est que si vous souhaitez vous doter d'une programmation en termes d'investissements qui soit un peu plus ambitieuse, le vrai effort à faire évidemment porte sur les cofinancements et les financements par l'extérieur, même si vous êtes relativement aisés et que ça effectivement les Préfectures le regardent dans les attributions de subventions ; et le second sujet et le principal sujet à mon sens, c'est la question de la section de fonctionnement, de la maîtrise notamment de vos dépenses de fonctionnement pour justement éventuellement l'utilisation de recettes et justement pour satisfaire l'objectif de retrouver à l'horizon 2028 un taux d'épargne brute qui soit toujours satisfaisant et donc finalement qui parvienne à aller à 12 % voire même si possible au-delà.

Je vous remercie pour votre attention et je reste disponible pour répondre à vos questions.

**M. le Maire** : Merci beaucoup. Comme nous l'avons fait lors de l'exercice précédent, on va passer à la présentation de Gérard Dossmann et ensuite on ouvrira les questions pour les échanges. Non ? Tu préfères, Michel, que l'on voie d'abord les questions ? Très bien. Tout à fait, pas de problème. Donc est-ce que vous avez des interrogations ?

**M. Michel YAHIEL** : Tout d'abord merci pour cette présentation comme toujours très utile et j'allais dire très didactique, et l'intérêt aussi c'est que cela permet de réfléchir collectivement, ce qui est toujours un exercice positif.

Moi il y a 2-3 points sur lesquels je voulais revenir. Vous avez dit que les comptes administratifs n'étaient pas disponibles, n'étaient pas publiés, si, ils sont parfaitement publics. Vous allez sur le site du ministère des Finances, ils sont publics et ils sont publics sous le contrôle sourcilleux de La Cada comme tous les documents budgétaires. Je le dis comme ça mais c'est important si vous voulez savoir ce qu'est le compte administratif de la Ville de Chilly-Mazarin, d'Ajaccio, de Brest ou de Marseille, au hasard, vous allez sur ce site. Alors évidemment il faut savoir le décrypter mais vous, vous savez le faire. Je pense que c'est un point important à souligner.

**Cabinet KLOPFER** : Je voulais parler très rapidement des comptes administratifs 2023 parce que les assemblées délibérantes n'ont pas délibéré et donc de fait les comptes administratifs ne sont pas disponibles, mais les années précédentes le sont en effet et c'est grâce à cela d'ailleurs qu'on a pu travailler et sortir les analyses et donner un avis comparatif avec les autres communes de la CPS.

**M. Michel YAHIEL** : Oui c'est ça, mais ce n'est pas par nature qu'ils ne sont pas publics, c'est parce qu'ils n'existent pas qu'ils ne sont pas publics. Tant qu'ils ne sont pas votés, ils n'existent pas. Mais tous les autres le sont évidemment. Mais comme j'ai compris manifestement de travers ce que vous avez dit, il n'était pas exclu que certains collègues aient compris la même chose.

L'autre point qui me soucie toujours un peu chaque année, c'est la notion de compte administratif prévisionnel. Moi je ne sais pas ce que c'est qu'un compte administratif prévisionnel ou provisoire. Le compte administratif, à partir du moment où il est élaboré et voté, il devient définitif, et en fait l'une des difficultés que nous avons et on en parle souvent ensemble, je reviens souvent sur ce sujet de façon un peu maniaque, c'est que pour des raisons complexes on a toujours une sorte d'emboutissage si je puis dire entre notre budget prévisionnel et notre compte administratif. Pourquoi ? Parce qu'à l'heure où

nous parlons aujourd'hui des augmentations budgétaires, où nous avons ce débat, nous ne disposons pas du compte administratif. C'est une affaire de semaines et peut-être même de jours avant qu'on l'ait. C'est un peu dommage et donc il y a deux solutions pour y voir clair, quand on voit ce que font les autres communes petites ou moins petites, c'est soit de retarder un peu l'adoption des deux documents pour que l'un éclaire l'autre, soit c'est de meilleure gestion de faire un budget prévisionnel, pas un compte administratif mais un budget prévisionnel de l'année N + 1, il est plus simple de le faire en décembre comme nous le faisons il y a quelques années, et lorsque vient trois ou quatre mois après le compte administratif, on rebascule cela en un budget supplémentaire et on y voit beaucoup plus clair. Je pense que ce serait beaucoup plus clair, je pense que la chronique qui fait que l'on a un budget primitif trop tardif et un compte administratif par définition pas suffisamment précoce fait qu'on a des trous dans la présentation. Et d'ailleurs vous la rendez lisible lorsqu'on lit les documents des services, c'est tout aussi lisible, on voit qu'il y a des trous tout simplement parce que le compte administratif n'étant pas disponible on ne peut pas dire combien on a de reports.

Et c'est ma troisième remarque : tout cela ne serait qu'esthétique si on n'avait pas une section d'investissement à 20 M€ avec des reports à 10 M€, là c'est le pâté d'alouette et vous voyez de quel côté est le cheval et de quel côté est l'alouette. Je trouve que ça ne nous donne pas mais ce n'est la faute de personne, c'est juste une question de rythme de présentation, une vision transparente suffisamment prospective et claire, j'allais dire, de ce qu'est et de ce que devraient être les efforts dans lesquels vous nous appelez, vous nous enjoignez à la fin de votre présentation et à juste titre parce que, encore une fois, je le dis pour les collègues, on a 20 M€ de fonctionnement, 20 M€ d'investissements en présentation mais en même temps le fonctionnement ce n'est pas de la présentation, c'est en dur, on va à peu près exécuter ce que l'on a prévu, cela donne un excédent ou un déficit ; en revanche on est dans un autre univers concernant l'investissement puisque par définition on est toujours à 40 % d'exécution par rapport à ce que l'on avait prévu. Tout cela ne donne pas du coup une vision mais les Verriérois, je pense, n'en perdront pas le sommeil mais ça donne une vision un peu déformée des choses y compris d'ailleurs au détriment de la reconnaissance des efforts de gestion de cette maison que nous sommes les premiers à reconnaître notamment dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Voilà. C'était mon petit couplet habituel, vous en êtes victimes mais ce sera sans doute pareil l'année prochaine.

**M. le Maire** : Peut-être pas !

**M. Michel YAHIEL** : Ah bon ! Alors la lumière va peut-être jaillir !

Le dernier point qui est un peu plus... vous allez penser polémique, c'est ce que j'appelle le syndrome « une solution à chaque problème ». C'est-à-dire qu'effectivement la commune de Verrières, sous l'effet de lois qu'impose le Législateur dans sa grande mansuétude, et dans sa grande générosité qui d'ailleurs d'un bord à l'autre est toujours la même, prévoit que les communes réputées... comptablement réputées prospères vont pouvoir aider les autres en contribuant à des compensations verticales, horizontales, en diagonales, etc. En disant « une solution à chaque problème », je ne dis pas que d'une certaine manière on ne devrait pas s'en réjouir mais quand vous regardez les choses de près, il vaut mieux être comme Verrières à cotiser que comme d'autres communes à percevoir. Donc les raisons qui font que nous sommes un peu en queue de peloton en la matière, ce sont plutôt des raisons vertueuses. À Verrières, si nous ne percevons pas des recettes économiques pour le coup c'est que nous en avons peu avant, alors ça c'était dû au fait probablement que sur ce plan-là on n'est pas assez dynamiques, mais je pense qu'on ne peut pas chaque année se dire : Ah ! on a une DGF moins généreuse qu'auparavant, ah, on cotise pour tel ou tel élément de compensation, si on est de ce côté-là de la route, forcément c'est qu'on n'est pas de l'autre côté. Je ne vous invite pas forcément à pousser le vice de l'honnêteté et le raisonnement jusqu'à nous en féliciter globalement mais je pense qu'il ne faut pas se vider la tête de sang dans la mesure où c'est plutôt la reconnaissance de la situation que vous reconnaissez vous-même qui est une relative prospérité.

Le dernier point que je voulais souligner qui est un point de détail, c'est qu'il est indiqué dans la notice que nous soumettent les services que vous avez revu à la baisse, ce qui est assez normal me semble-t-il, des dépenses prévisionnelles concernant les fluides. Comme quoi tout arrive. Vous avez été très précautionneux l'année dernière, je pense que nous pouvons être un peu plus réalistes cette année. Merci encore.

**Cabinet KLOPFER** : Pour répondre à votre avant-dernier point : effectivement je souhaite à tout français moyen d'avoir le même revenu par habitant que les Verriéroises et Verriérois. Enfin très honnêtement, vos habitants sont effectivement plutôt bien dotés. On peut le dire et je pense que vous pouvez vous féliciter d'avoir cette situation plutôt que d'autres situations au sein de la région Île-de-France.

Pour répondre à votre interrogation par rapport au compte administratif prévisionnel, effectivement c'est un atterrissage prévisionnel, c'est ainsi si ce

vocable vous satisfait davantage, comme vous le savez la comptabilité publique organise une journée complémentaire sur tout le mois de janvier, ce qui fait que durant tout le mois de janvier la collectivité peut payer des dépenses qui ont eu lieu pour l'année N -1. Nous sommes le 5 février, ce document a été préparé à la mi-janvier, avec aussi un sujet notamment de discussions qui ont lieu entre les services et le comptable public pour justement pouvoir mieux connaître vos rattachements et les restes à réaliser qui sont retenus in fine dans la copie finale, liés notamment aux engagements qui ne seront pas annulés par le comptable public.

Ce point très technique me permet également de renvoyer sur une autre de vos interrogations qui est le niveau des restes à réaliser. La comptabilité publique fonctionne avec un principe plutôt vertueux qui est de raisonner sur une comptabilité d'engagements, ce qui signifie que dès que vous souscrivez un devis pour une prestation, peu importe le montant du devis, peu importe la durée de ce devis, vous devez prévoir les crédits, réserver finalement ces crédits. Aujourd'hui vous avez des programmes d'investissements qui à Verrières sont particulièrement importants. Ces programmes d'investissements ont été engagés sur ce format de la comptabilité d'engagements et des restes à réaliser qui finalement font que lorsque vous souscrivez... par exemple je ne sais plus combien vous coûte le centre Malraux ? Mais prenons une somme hypothétique, vous avez souscrit 8 millions d'euros, automatiquement si votre programme de réalisation est réalisé sur trois ans, dès la première année vous devez avoir réservé 8 M€, et pourtant à la dernière année de construction, c'est là où interviendra le solde du reste à réaliser à verser. Alors après je ne vous dis pas qu'effectivement à Verrières les restes à réaliser ne sont pas importants, ils sont relativement importants, ils peuvent vous inviter également à réfléchir à la question des AP/CP qui a pu être éventuellement évoquée également avec vos services, le problème des AP/CP dans les collectivités territoriales, c'est que leur suivi est très mobilisant et sollicite énormément les services, ce qui rajoute une complexité aussi opérationnelle à leur exercice. Mais il n'y a rien finalement d'anormal à avoir des restes à réaliser dans votre budget et à avoir y compris des restes à réaliser.

**M. Michel YAHIEL** : Merci beaucoup. Juste une précision : ma question portait sur la combinaison entre le budget et le compte administratif et le fait que c'est bien une question de jours comme je le disais tout à l'heure puisque la journée complémentaire vient juste d'être franchie si je puis dire, et ce qui fait un petit peu comme dans le temps les photographes s'enfermaient dans une pièce noire et attendaient que la photo apparaisse, et quand ils étaient pris par

le temps malheureusement la photo était ratée. Il s'en serait fallu de quelques non pas minutes, de quelques jours, peut-être une semaine ou deux, pour qu'on ait vraiment la photo. Et ce que nous, nous disons, ce n'est pas par purisme absolu mais c'est que ce serait beaucoup plus simple et clair avec les éléments que vous nous apportez par ailleurs de partir d'un compte administratif 2023, béni par les autorités de la République, les Finances Publiques si vous voyez ce que je veux dire, pour ensuite, montrer où vont être nos reports etc. et comme cela, les choses seraient beaucoup plus claires.

Il n'y a pas de problème en tant que tel à ce qu'il y ait des reports, il y a un problème lorsqu'une ligne de reports est à zéro, ce qui ne veut pas dire zéro, cela veut juste dire qu'on ne sait pas la remplir, et que cette cartouche représente 40 % du budget. Voilà c'est la seule chose que je voulais dire.

**M. le Maire** : Mais Michel, sans vouloir polémiquer, je me souviens d'une époque où l'on fonctionnait autrement et on nous reprochait que le budget prévisionnel était imprécis et que le budget supplémentaire qui était adapté ne permettait pas d'anticiper vraiment l'action publique. Là l'avantage de cette formule, c'est précisément qu'on a des budgets prévisionnels qui sont extrêmement près de la réalité et d'ailleurs le peu de budget modificatif que nous avons eu à noter l'an dernier démontre précisément de cet équilibre qui est fait. Il n'y a pas des bonnes solutions, il y a des solutions qui sont les moins mauvaises possible à un moment donné, et en tout cas nous on entend bien le fait que l'on puisse avoir un problème d'appréciation...il y a des divergences distinctes en tout cas sur ces enjeux de calendrier mais la solution encore une fois est relativement stable.

Merci pour le satisfecit sur la relative prospérité. On va en reparler tout de suite et je vais laisser Gérard présenter la présentation complémentaire, mais Caroline tu voulais intervenir.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Jr suis tout à fait d'accord avec mon cher collègue Michel, d'où la complexité que nous avons nous, conseillers municipaux, à suivre les budgets, il faut bien le dire puisque nous avons travaillé sur d'autres chiffres qui vont être présentés par Gérard maintenant. Comme l'année dernière, il y a un vrai souci puisqu'on surfe entre le budget primitif, le budget primitif prévisionnel, le réalisé prévisionnel, chacun indique son chiffre, et nous, à la fin par exemple on n'arrive pas à savoir combien les Verriérois vont payer d'impôts en plus. On a vu 1,2 M€ tout à l'heure, est-ce que c'est vraiment le chiffre ou pas ? Est-ce que c'est le chiffre global ? Alors on a les chiffres qu'on nous lance et on va essayer de les attraper pour les mettre dans des cases, expliquer aux gens des choses et ce n'est pas forcément simple puisque nous

n'avons pas les chiffres. Voilà. On a passé plusieurs heures avec les services et Gérard, d'ailleurs je voudrais remercier les services et je voudrais aussi vous remercier Monsieur pour la qualité de votre prestation, mais nous, c'est salade de fruits : on nous donne des chiffres qui n'ont ni queue ni tête, on nous dit que c'est comme ça, on nous dit qu'on ne peut pas nous donner de chiffres en section de fonctionnement, mais on nous les donne en section d'investissement et soyez heureux ! Ok. C'est très compliqué, très, très compliqué. Et là ça en remet une couche puisque, pareil, on ne sait pas où l'on en est, on nous donne des chiffres, on nous les lance et on dit « on est merveilleux, tout va bien. La vie est belle ! »

**M. le Maire** : La parole est à Gérard Dossmann.

**M. Gérard DOSSMANN** : Je vais donc vous présenter les orientations budgétaires 2024 et non pas le budget qui vous sera soumis fin mars. L'objectif principal du budget qui vous sera soumis au mois de mars, c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver la ligne. Avec un premier point de modération fiscale : le taux de la taxe foncière ne sera pas augmenté, un maintien d'un haut niveau de services pour les Verriéroises et les Verriérois, un pilotage rigoureux des dépenses, et la stabilisation de la dette et la concentration des efforts tant en termes financiers pour réaliser les chantiers déjà engagés et lancer les études pour de nouvelles réalisations.

Alors au niveau du fonctionnement, les recettes : vous avez là-dedans les orientations des impôts et taxes ; le produit des impôts et taxes est estimé à 18 millions avec d'une part la base locative déterminée par l'Etat, qui est revalorisée de 3,8 %, Quentin nous a parlé de 3,9, on est partis là-dessus... Un taux de taxe foncière non modifié et il est prévu d'augmenter le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires. La part de la taxe d'habitation des résidences secondaires, c'est 300.000 €, elle n'a pas été augmentée depuis 2017. Les autres taxes, c'est l'attribution de compensation versée par la CPS, dont on a parlé tout à l'heure, à un niveau de 5 millions qui n'a pas bougé depuis que l'on est rentrés à la CPS c'est-à-dire 2016, et les droits de mutation que nous avons maintenus au niveau du réalisé de cette année de l'ordre de 0,9 millions. Je vous rappelle que l'année dernière on était partis à 1,3 M€ et compte tenu du problème immobilier, on est en baisse de l'ordre de 400.000 € pour 2023.

La dotation globale de fonctionnement, on l'a estimée à 750.000 € ; la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est estimée à 826.000 € ; les produits des services à 1.160.000 €, c'est en baisse par rapport au réalisé potentiel mais on n'a pas tous les éléments et principalement en raison du

nouveau marché, il y a une nouvelle DSP pour la restauration, on a noté 30.000 € de moins de redevances. Et puis les autres produits sont constants, les loyers, les baux commerciaux et les redevances du domaine public.

Ce qui ferait donc un budget que je présente comme potentiel pour 2024 avec une estimation de charges de 255.000 € et des produits des services dont j'ai parlé tout à l'heure, les impôts et taxes, pour 21 millions, les dotations de participation et les produits de gestion courante, c'est-à-dire les loyers et les augmentations d'offres. Donc un budget total de 25.355.773 €, soit une augmentation de 3 il y a déjà des augmentations au niveau des impôts et taxes par rapport à 2023 et pour le reste, il est plus ou moins pour les atténuations de charges, les produits des services et les dotations de participation.

La répartition des recettes réelles et provisionnelles de fonctionnement pour 2024 serait la suivante : 86 % pour la part des impôts et taxes, et puis vous avez des recettes, c'est-à-dire des dotations de participation pour 7 %, les produits de gestion courante pour 2 %, les atténuations de charges qui correspondent au FSRIDF et à la loi SRU pour 1 %, et les produits des services.

Les dépenses : Nous envisageons une baisse des dépenses des fluides d'à peu près 500.000 € c'est-à-dire qu'ils passeraient de 1.813.000 € à 1.318.000 €. Vous constaterez une augmentation des charges de fonctionnement liée pour l'essentiel à la nouvelle DSP qui pour la restauration augmente de 120.000 € ; l'informatique, le passage en SaaS ; et la Sécurité pour 110.000 € ; le passage de l'investissement au fonctionnement pour tous les petits travaux de voirie, l'éclairage, ce que l'on appelle le « By wiring éclairage » qui était jusqu'à ces dernières années en investissements et la TP nous a demandé de passer pour partie en fonctionnement, ce qui entraîne une augmentation de ce poste de l'ordre de 230.000 €. Il y a aussi l'assurance aux biens.

Vous savez sans doute que notre assurance, la MAIF, qui avait le marché de l'assurance aux biens a résilié son contrat unilatéralement et on a été obligés de lancer un nouvel appel d'offres qui a été infructueux, on a renégocié avec la SMACL qui est également une assurance aux véhicules, un nouveau contrat qui fait qu'on multiplie par 5 la prime de l'assurance aux biens pour cette année. Cela résulte de deux décisions, d'une part l'infructuosité du marché au niveau des assurances et puis le nouveau contrat avec la SMACL.

Et puis le Sport et vie associative : Là, l'augmentation principale dans ce domaine est liée aux nouvelles prestations de ménage. Vous savez que l'on a voté l'année dernière un avenant pour prendre en charge le ménage dans les

gymnases, cela se monte à peu près à 45.000 €, donc cette année cela apparaît au budget. Et puis les manifestations autour des J.O.

Les autres postes de dépenses de fonctionnement : le Fonds de péréquation dont on a parlé, qui se monte quand même à un total de 740.000 €, les autres charges de gestion courante, des subventions de l'ordre de 700.000 €, la contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat pour 200.000 €, le fonctionnement courant et le développement de la sécurité informatique pour 340.000 € ; la rémunération des élus ; et communément les intérêts des emprunts qui se montent à 283.000 €.

Là-dedans, au niveau des dépenses, vous avez également les dépenses de personnel qui est le poste principal, que nous programmons à 14.415.000 € et qui représentera donc 59,17 % par rapport aux dépenses de fonctionnement. Et l'augmentation est liée pour l'essentiel aux augmentations du mois de juillet 2023 de la valeur du point d'indice en année pleine qui a été augmenté l'année dernière, l'augmentation du SMIC, l'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents à compter du 1er janvier 2024, et le Glissement Vieillesse Technicité, et enfin la mise en place par l'ADIL que nous avons votée au dernier conseil, c'est la participation de la Ville à la mutuelle et à la prévoyance.

La structure des effectifs de la Ville : nous avons le nombre d'emplois pourvus temps plein de 279,76, et nous avons créé mais ils ne sont pas tous pourvus 331 emplois, il n'y a donc uniquement que 279,76 emplois qui sont pourvus aujourd'hui.

Pour les dépenses prévisionnelles du personnel, les traitements indiciaires pour 8 M€, les rémunérations des vacataires 148.000 €, le régime indemnitaire dont la mutuelle pour 1.240.000 €, les charges patronales : 3,560 M€, les assurances statutaires et les avantages sociaux. Ce qui amène à des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles avec les amortissements et les charges à caractère général qui augmentent légèrement pour les raisons que je vous ai indiquées, les charges de personnel qui augmentent de 3 %, on passe de 14 M€ à 14,115 M€, l'atténuation des produits c'est le FSRIDF qui augmente, on est à 749.000, qui augmente de 58 %. Et les autres charges de gestion courante, c'est tout ce qui est subventions aux associations, les rémunérations des élus, l'informatique, les charges financières et les intérêts et puis la dotation aux amortissements ; c'est-à-dire un budget de dépenses de fonctionnement de 25.355.773 € qui est équilibré par rapport au budget des recettes dont je vous ai parlé tout à l'heure. Et donc l'idée principale a été d'équilibrer sans avoir recours aux recettes antérieures et donc d'équilibrer le budget ordinaire.

Donc l'évolution des dépenses est la suivante : des charges à caractère général qui avaient beaucoup augmenté l'année dernière et donc qui augmentent légèrement, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure ; des charges de personnel en légère augmentation ; et puis pour le reste c'est relativement atone.

La répartition des charges : les charges de personnel à 14,415 M€, je vous ai dit que cela représentait 59 % en gros par rapport aux dépenses totales ; les charges à caractère général, c'est ce qui fait fonctionner la Ville ; la dotation aux amortissements : 1,2 M€ ; et puis les charges financières, les intérêts, et les autres charges courantes, donc les subventions et l'informatique, et puis les autres produits, c'est-à-dire le FSDRIF et le RSU.

Voilà pour ce qui est du budget de fonctionnement.

Pour l'investissement : les recettes prévisionnelles aujourd'hui sont divisées en trois colonnes pour ces recettes : d'une part le prévisionnel hors reports, on envisage d'avoir 1.209.000 € de subventions qui viennent pour l'essentiel de la CPS avec le SIC, pour les voiries le SIC, c'est un nouveau Fonds de concours qui a été demandé par pratiquement toutes les Villes de la CPS qui se rajouterait. La CPS prévoit de donner 50.000 € de forfait plus une autre somme liée au nombre d'habitants de la Ville, cela ferait sur deux ans 4 M€.

Les emprunts : pas d'emprunts cette année.

Le FCTVA pour 1,3 M€. La taxe d'aménagement de la Ville, on a vu qu'elle avait beaucoup chuté l'année dernière, donc on reste à un niveau prudent de 100.000 € ; et nous avons la taxe de dotations aux investissements que vous avez vue déjà en section de fonctionnement.

Et nous avons donc ici ce qui fera l'objet du Compte Administratif, une estimation des virements de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le montant qui est disponible et les résultats N-1 au niveau investissements de 2023. Ce qui nous amène à un budget de 16,433 M€ si on inclut les reports. Dans les reports, vous avez 5.326.000 € qui sont les subventions affectées notamment à Malraux mais également au VIDF et puis à la Vallée à la Dame. L'emprunt que je mets ici, c'est l'emprunt de la Caisse des Dépôts qui n'a pas encore été versé, donc qui va être versé maintenant, je le mets en report. Donc un budget prévisionnel, reports inclus, de 16,433 M€ ; et on envisage donc 4 M€ d'investissements.

Concernant les recettes d'investissements, nous avons les recettes d'investissements avec les reports inclus, les subventions d'investissements qui constituent une grosse part de nos recettes d'investissements, on aura reporté

la FCTVA, la dotation aux amortissements, ça c'est le résultat de l'exercice 2023 du compte administratif qui sera présenté au mois de mars prochain.

L'absence d'emprunts pour cette année, c'est notre volonté d'évolution de notre désendettement de 7 ans cette année à 6,4 pour 2024. Et on vise à rester justement à ce niveau-là de 6,3 ou 6,4.

Pour ce qui est des dépenses : dans les dépenses prévisionnelles, vous avez d'abord les subventions d'équipements, c'est ce que verse la Ville à la CPS pour ses dépenses d'assainissement de l'eau de pluie : 50.000 €. Les immobilisations incorporelles, ce sont principalement les études et l'informatique. Les immobilisations corporelles, c'est les nouveaux investissements. Les opérations : nous avons une dizaine d'opérations de travaux qui sont localisés notamment à Malraux et la Vallée à la Dame, on a prévu d'inscrire 2 millions pour les opérations d'investissements, c'est-à-dire qu'elles pourront s'élever en gros à 4 millions pour l'année 2024. Et vous avez vu ce matin encore 2.240.720 €, soit un budget de 16,433 M€ équilibré avec les recettes que je vous ai présentées.

Voilà la répartition. Egalement vous avez le report pour 9 M€, presque 10 millions ; et puis les nouvelles opérations c'est-à-dire les immobilisations corporelles, incorporelles et les autres opérations de travaux, c'est en gros ceci qui constitue les nouveaux investissements, avec les remboursements d'emprunts. Les principales nouvelles dépenses prévisionnelles d'investissements portent donc sur les compléments à Malraux pour l'aménagement complet en vue de l'inauguration d'ici fin 2024 - début janvier 2025 ; la première tranche de la Vallée à la Dame, c'est le supplément qu'il faut prévoir pour les travaux que l'on a programmés pour la rénovation de la Vallée à la Dame, ce sont 800.000 € qui sont en report ; la voie Île-de-France cyclable : on a mis 400.000 € de plus ; la tribune du stade qui va être rénovée, isolée et puis étanchéifiée, ; il y a 200.000 € pour l'informatique principalement justifiés par la nécessité d'être équipés au niveau de la cyber-sécurité qui est un problème récurrent sur lequel la Région d'ailleurs a attiré l'attention de toutes les Villes. Et puis vous avez tout ce qui concerne les voiries.

Les principaux reports d'investissements c'est Malraux, les éclairages Leds qui sont lancés depuis deux semaines d'ailleurs dans certaines rues, c'est en installation. La Vallée à la Dame pour 830.000 € et la voie Île-de-France cyclable pour 800.000 € qui sont des reports, qui sont les principaux reports en plus donc des nouveaux investissements.

Alors les grands axes du plan d'investissements : cela a déjà été dit au départ, le plan d'investissements cette année privilégie la réalisation

d'achèvement des grands projets lancés dont les travaux générateurs d'économie d'énergie, c'est tous les problèmes de poursuite du plan de sobriété, l'éclairage aux Leds qui sont en cours, la restructuration du centre culturel André Malraux, médiathèque et patrimoine, la première phase de rénovation structurelle du gymnase de la Vallée à la Dame, et la mobilité de la voie Vélo Île-de-France qui sont tous prévus au plan. Donc priorité à la réalisation de tous ces chantiers qui sont lancés et qui apparaissent également dans les reports.

Deuxième axe de ce plan d'investissements : c'est un plan d'investissements pour le futur, avec un lancement d'études pour la poursuite et l'entretien du patrimoine dans le cadre de la transition écologique, donc les phases ultérieures pour la réhabilitation du complexe sportif de la Vallée à la Dame, parce que là on n'a fait que la salle, la grande salle centrale ; et la poursuite du plan vélo et l'accès aux mobilités douces, des équipements d'accueil de la Petite Enfance, la désimperméabilisation des cours d'écoles, et la rénovation des écoles HEO et Clos Fleuri. Pour tous ces projets, nous lançons des études pour pouvoir dès 2025 procéder à leur réalisation, étant donné qu'il faut également garder à l'esprit qu'un certain nombre de subventions que nous avons réussi à obtenir, notamment le quart du total, sera à nouveau disponible l'année prochaine, les subventions du Département seront de nouveau disponibles, vous avez également 1 million de la CPS là aussi qui seront disponibles. Donc on a 3 millions qui pourraient être disponibles vers la fin de l'année 2024 et qui nous permettront donc de financer ces projets qui seront à l'étude avec les dossiers de subventions adéquats pour que l'on puisse démarrer dès le début de l'année.

Et le reste du plan d'investissements qui correspond aux 4 millions que je vous ai présentés, c'est la poursuite de l'entretien des bâtiments, les voiries, les espaces verts, les réparations d'anciens bâtiments, il y a une cinquantaine de kilomètres de routes, et les espaces verts : 40 ha. Ce sont aussi les travaux des tribunes du stade, la poursuite des investissements prévus par les Assises de la Jeunesse, la poursuite de la modernisation de la Ville au niveau informatique avec une innovation particulière sur la cyber-sécurité, et puis l'équipement de tableaux pour les écoles en renouvellement, et enfin la poursuite du déploiement de la vidéoprotection.

Au niveau financier donc, je le rappelle, pas de recours à l'objet fiscal, pas d'augmentation du taux de la taxe foncière malgré l'inflation, la baisse des droits de mutation et l'augmentation du prélèvement de l'Etat. La maîtrise de la

dette sans recours à l'emprunt et une rémission de l'endettement. Voilà. Je vous remercie, je vous laisse poser vos questions.

**M. le Maire** : Merci Gérard pour cette présentation très claire et avant d'ouvrir et de réouvrir la porte aux échanges, la remarque de tout à l'heure sur la vie agréable à Verrières le Buisson effectivement fait jaillir en moi la réminiscence de ce film de Franck Capra « La vie est belle ». Dans le film, si je ne m'abuse, précisément un homme désespéré qui va mettre fin à ses jours se voit montrer par son ange gardien comme le monde aurait été moins beau s'il n'avait pas été là et finalement lui fait prendre conscience de la valeur des efforts faits. Je trouve que c'est une magnifique allégorie du travail qu'a fait Gérard parce que je le disais, cela peut avoir l'air extrêmement rébarbatif et un peu désespérant, surtout quand on voit tout ce qui ne peut pas être réalisé, à l'inverse, il est aussi possible de voir tout ce que cela permet de faire, les choix qui sont proposés et in fine notre objectif partagé est évidemment de rendre plus belle la vie de nos administrés.

Notre débat reprend donc par rapport à ce qui a été présenté si vous souhaitez avoir des éléments d'éclaircissements ou faire valoir telle ou telle remarque ; alors encore une fois, ce n'est pas une notion du budget parce que nous serons amenés à revenir en mars sur le budget lui-même, ce sont bien les orientations et d'ailleurs vous l'aurez noté pour les plus attentifs d'entre vous, il est extrêmement convergent avec ce qui avait été annoncé auprès de la population et donc ouf ! Le contraire eut été inquiétant. Vous avez des remarques ?

**M. Vincent HULIN** : J'avais deux questions. Gérard je t'ai entendu dire que la mise en place de Leds allait débiter là maintenant ? Depuis fin 2022 à chaque budget dans les dépenses de transition écologique vous expliquez que c'est l'acte valeur de la Ville et ça ne commence que maintenant ?

**M. le Maire** : Alors en fait, nous avons été victimes de la chaîne d'approvisionnement et donc nous avons décidé en deux tranches de bloquer ces éléments ; globalement le montant est à peu près de 2 millions sur lesquels 450.000 € de mémoire ont été affectés aux pompes à chaleur des écoles Honoré d'Estienne D'Orves, Clos Fleuri et puis David Régnier - Paul Fort et Bois Lorient, donc ça s'est fait dans le plan de sobriété. Et puis il y a le reste, à peu près 1.550.000 €, qui étaient destinés au changement des ampoules, qui effectivement n'a pas été mis en place par le fait de difficultés d'approvisionnement de nos fournisseurs. Là ça y est, nous avons reçu toutes les ampoules, toutes les têtes de lampes, les rails ont été confectionnés en usine ou par nos services pour pouvoir s'assurer qu'il n'y avait pas de difficultés

et donc oui, cela ne va commencer que maintenant, ça a commencé effectivement et cela va se déployer jusqu'à fin juin pour que les 2.000 têtes d'ampoules de l'éclairage public de la Ville soient remplacées. C'est un des motifs pour lequel je suggérais à Michel qu'il serait extrêmement heureux de voir le prochain rapport d'orientations budgétaires de l'an prochain parce que ça va faire un report qui va disparaître, de la même manière que -espérons-le- j'ai tout lieu de croire que l'essentiel du report de Malraux disparaîtra aussi. Le chantier a pris énormément de retard mais l'argent était là, et donc il sera là, c'est financé, ce sera le report qui disparaîtra. C'est aussi ce qui explique que l'on ait diminué autant les fluides dans les prévisions budgétaires que nous faisons, ce n'est pas uniquement parce que l'on pense que le marché se retourne, il se retourne de fait un peu mais c'est aussi parce qu'on a considérablement sur au moins la moitié de l'exercice 2024 diminué notre consommation électrique de par le passage généralisé aux Leds sur l'éclairage public.

**M. Vincent HULIN** : C'est intéressant parce que c'est l'illustration du débat qu'il y a eu tout à l'heure sur le fait d'afficher un certain nombre de sujets et des sujets d'investissements et d'afficher des sommes parce qu'effectivement ce sera la troisième fois où en fait dans un budget prévisionnel on met en avant les dépenses de la transition énergétique avec des exemples. Alors je ne dis pas que le fait d'avoir des ruptures d'approvisionnement soit de votre faute, je dis juste que c'est dans la manière de le présenter. Effectivement dans la transition écologique cela fait trois fois que l'on nous présente cette action qui est une action majeure mais qu'en fait deux fois de suite on n'a pas vue.

**M. le Maire** : Mais comme nous aurions aimé ! Mais il était impossible de les avoir...

**M. Vincent HULIN** : Nous sommes bien d'accord mais c'est la manière de le présenter qui... voilà. J'ai une autre question : le transfert du réseau d'Île-de-France : de ce que je comprends l'investissement en termes de développement des mobilités douces prioritaires pour cette année, c'est bien le tronçon sur l'autoroute régionale et c'est le gouvernement... Vous pouvez me rappeler juste la longueur de ce tronçon ?

**M. le Maire** : Alors c'est le tronçon qui part de la rue Jean-Baptiste Clément et donc de l'échangeur de l'A 86, c'est toute la partie Verriéroise du réseau d'Île-de-France qui part de la rue Jean-Baptiste Clément, qui passe le long de la voie Georges Pompidou, qui traverse Juin, qui redescend après avoir traversé le croisé République, qui enjambe le tunnel du TGV, qui redescend en pente assez raide le long de la zone d'activité des Petits Ruisseaux avant un

virage radical sur la droite, qui prend l'avenue de Clichy pour aller jusqu'au pont de pierre en passant par la pente douce ; une partie de la voirie est concernée pour rejoindre le reste du réseau qui relie Saclay en rejoignant cette fois-ci la commune de Massy.

**M. Vincent HULIN** : Très bien. Et là dans la description que tu as faite, la dernière partie, déjà ma question était sur cela, il y a les travaux de la rue Marius Hue...

**M. le Maire** : Il y a deux composantes...

**M. Vincent HULIN** : Il y a une nouvelle piste cyclable ?

**M. le Maire** : Il y a deux composantes : une composante principale qui va avec la composante de voirie il me semble de la rue Marius Hue, depuis la voie Georges Pompidou jusqu'au pont de pierre ; et puis il y a des aménagements pour réaliser cette piste et ça représente de l'argent sur la sécurisation d'un certain nombre de traversées sur la partie déjà existante ; alors effectivement cela ne va pas structurellement changer sans quoi cela aurait coûté beaucoup plus cher.

**M. Vincent HULIN** : Et est-ce que je peux renouveler ma question...

**M. le Maire** : Je ne peux pas donner ce soir le nombre de Leds mais je t'invite ce soir à consulter Google Map et à faire des mesures, c'est hyper facile...

**M. Vincent HULIN** : Cela fait trois fois que je pose la question, tu me réponds deux fois sans rien dire, donc je reposerai la question.

**M. le Maire** : Voilà. Merci.

**Mme Caroline FOUCAULT** : J'aurais aimé une information dans les tableaux qui nous ont été donnés pour les recettes en fonctionnement : au niveau des acomptes des impôts et des taxes, au niveau du dernier DOB le montant était de 1.115.345 €, c'était bien un DOB prévisionnel ? Parce que dans le budget qu'on a voté, il y avait 1,6 M€ de plus. Aujourd'hui, dans le budget primitif 2024 prévisionnel vous rajoutez à peu près 60.000 € ; je ne parle que sur les budgets. Du coup je voudrais savoir ce qu'il en est réellement de la hausse d'impôts qui a eu lieu pour les Verriérois ?

**Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN** : Je ne comprends pas.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Et bien en fait quand on a présenté le DOB l'année dernière avec une hausse d'impôts conséquente aux Verriérois, vous avez présenté un chiffre. Après on en a voté un autre en budget et cette année je voudrais savoir, quand on augmente de 50.000 €, combien les Verriérois vont payer d'impôts.

**M. le Maire** : Globalement on a déjà partagé moult fois, il y a à peu près 1 million qui est issu de l'augmentation des bases, et environ 1 M€, 1,2 M€ qui est lié à l'augmentation des taux. Mais ça, on l'a déjà partagé moult fois !

**Mme Caroline FOUCAULT** : Eh bien c'est très bien Monsieur le Maire ! Mais c'est important de le redire parce que les Verriérois en souffrent et en ont souffert...

**M. le Maire** : Comme chacun d'entre nous.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui, des SCI un peu moins que d'autres, mais en effet, les Verriérois en souffrent. Donc c'est compliqué et donc je vous remercie.

**M. le Maire** : Mais les SCI en souffrent aussi !

**Mme Caroline FOUCAULT** : Mais oui, mais oui M. le Maire ! Je ne vais pas pleurer ni pour vous ni pour les autres ! (Réactions dans la salle), ... c'est mignon, ben oui ! Voilà ! C'est bon !

Ce que je voulais aussi faire remarquer, c'est que les recettes du coup augmentent grâce aux Verriérois, je vois que c'est grâce aux Verriérois qui, eux, ont des charges qui depuis deux ans augmentent de façon assez importante et assez difficilement ; je voudrais savoir si par hasard, dans votre grande bonté, il vous serait venu à l'idée de baisser la taxe foncière, parce que cela marche dans les deux sens.

**M. le Maire** : C'est brillant, merci pour cette question, je crois que je vais noter que dans les orientations budgétaires il y a cette interrogation, heureusement que ce qui a dû être fait l'a été, sans quoi nous n'aurions pas la situation qui a été présentée aujourd'hui, mais rien aujourd'hui ne nous permet d'envisager une baisse de l'imposition pour une raison qui résume très clairement ce qui vous a été présenté, si l'on veut pouvoir continuer à investir il est évident qu'on ne peut pas diminuer les recettes. Aujourd'hui singulièrement nous avons des dépenses structurelles pour les Verriérois, pour tous les Verriérois, d'ailleurs ceux qui payent de la taxe foncière comme ceux qui n'en payent pas, on a des bâtiments à entretenir, on a des équipements à rénover, on a un certain nombre de transitions à assurer et ça, ça demande de l'argent et je partage bien ce sentiment que partage Michel, « il vaut mieux faire envie que pitié », certes, mais le fait est qu'un certain nombre de prélèvements font que l'on a des recettes en moins, et malgré les recettes que l'on a en moins, il faut que l'on trouve un moyen de financer tout ce que nous avons à financer. D'ailleurs c'était en filigrane dans la présentation de Gérard, en réalité, non, ce n'est pas satisfaisant, ce que nous présentons, parce qu'il y a énormément de choses dans lesquelles il serait souhaitable de pouvoir investir davantage mais

nous ne pouvons pas le faire. Il y a des voiries dans lesquelles il faudrait investir davantage, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels on pourrait avoir davantage d'investissements, d'équipements auxquels on peut penser qui amélioreraient la vie de nos concitoyens, on ne peut malheureusement pas le faire parce que précisément il faut que nous tenions compte des mutations de recettes, et si nous avons les moyens de diminuer les impôts, bien sûr que nous le ferions, mais aujourd'hui cela mélangerait à la fois la démagogie et l'irresponsabilité que de l'envisager et cela n'irait pas, en tout cas ce ne serait certainement pas l'orientation budgétaire.

**Mme Caroline FOUCAULT** : On n'est pas forcément obligés d'aller jusque-là ! Bref.

Au niveau du personnel, j'ai une question quand même parce que c'est un vrai sujet : sur les chiffres que l'on a, le peu de chiffres que l'on a sur le BP, ce n'est que le BP et pas le compte administratif où on a le réalisé, on voit une charge qui augmente sans cesse, or il n'y a pas plus d'employés. Je sais que l'on va avoir encore une hausse des salaires et tant mieux pour notre cher personnel, par contre, d'après ce que j'ai cru comprendre ou entendre de la part des services, par rapport au CA de l'année dernière, 800.000 € n'ont pas été dépensés, et donc avec l'augmentation moyenne au niveau du personnel, est-ce que c'est vraiment bien de rajouter 400.000 €, ce qui fait 1,2 M€ de plus en tout ? Moi je me pose la question. Voilà, c'est un débat. Je me pose la question. Et je trouve qu'il serait plus juste de mettre un peu plus bas le chiffre du personnel parce qu'on ne le consomme pas en entier, ça élève en fait notre charge...

**M. le Maire** : (...)

**Mme Caroline FOUCAULT** : (...)

**M. le Maire** : Non mais il faut comprendre quelque chose Caroline, c'est que nous devons inscrire des dépenses à proportion des postes qui existent. Nous ne désespérons pas, nous ne désespérerons jamais de réussir à recruter sur les postes qui sont ouverts même si nous savons bien que nous ne recruterons probablement pas l'ensemble du personnel, et donc oui, il y a une discordance entre ce que nous aimerions dépenser pour le coup parce que nous sommes attachés à la qualité du service qui est rendu par chacun de ces postes...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Vous n'êtes pas sur le principe de réalité...

**M. le Maire** : ... et quelque chose qui est net ... C'est le principe de réalité justement.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Vous n'êtes pas du tout sur le principe de réalité !

**M. le Maire** : ... de sincérité ...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Pas du tout !

**M. le Maire** : Et le principe de sincérité nous force au moment du budget à prévoir des dépenses qui soient corrélées aux postes que nous avons ouverts. C'est en tout cas ce que nous avons toujours fait, et c'est ce que nous faisons ; c'est d'une transparence absolue et ce en quoi les experts qui nous accompagnent et la Trésorerie nous approuvent, libre après à d'autres d'avoir d'autres opinions, mais nous n'en changerons pas.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Ce que je ne comprends pas, c'est que dans le budget de l'année dernière vous n'arrêtiez pas de dire que vous aviez soustraité parce que vous ne trouviez pas de personnel. Et il y avait une liste de choses qui avaient été données au privé. Non mais c'est vrai ! Et donc cette année...

**M. le Maire** : L'année dernière nous avons dû augmenter la mission du marché du nettoyage...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Je vous ressortirai les documents, c'est écrit noir sur blanc que vous aviez, justement du fait de la difficulté d'avoir du personnel, vous aviez fait appel plus au privé.

**M. le Maire** : C'était par rapport à nos besoins, on a fait appel, mais on n'a pas supprimé de postes pour cela ! Enfin je ne peux pas te laisser dire une énormité aussi considérable !

**Mme Caroline FOUCAULT** : Je ne dis pas qu'il faut supprimer des postes pour ça, mais si ça a évolué, il faut vivre avec son temps, Monsieur le Maire. Et ce n'est pas la peine de faire deux inscriptions, une pour au cas où et puis une pour le personnel...

**M. le Maire** : Le tableau vous donne une transparence absolue. Et si cet argent n'est pas dépensé, on le retrouvera dans le résultat, et si on le retrouve dans le résultat... (Caroline Foucault parle en même temps que Monsieur le Maire, inaudible)

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui et les Verriérois vont payer bien sûr !

**M. le Maire** : Et ce sont les Verriérois qui en profitent bien sûr.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Pas tous.

**M. le Maire** : Ceux qui paient comme ceux qui ne paient pas. Y a-t-il d'autres remarques ? David.

**M. David CHASTAGNER** : Merci. Alors plusieurs remarques : La première : j'ai entendu que vous avez évoqué une nouvelle DSP pour la restauration...

**M. le Maire** : Dans l'augmentation, c'est le marché API. Bien sûr que cela a amené une augmentation assez considérable des charges liées à ce marché.

**M. David CHASTAGNER** : Ok. Sur les ressources : je ne vais pas refaire le débat précédent parce que... Par contre je voulais savoir en fait ce qui est prévu, parce que quand on va dans les ressources on voit qu'il n'y a plus de ressources... Est-ce qu'il est prévu de combler le départ à la retraite de la personne qui est partie ?

**M. le Maire** : Aujourd'hui il n'y a pas de prévisions de recrutement d'un deuxième animateur sportif, ce n'est pas prévu à terme.

**M. David CHASTAGNER** : Vous êtes conscient que cela a dégradé le fameux service auquel vous êtes si attaché pour les Verriérois ?

**M. le Maire** : Oui, on en est conscients, cela a effectivement une répercussion par rapport à l'apprentissage des écoles, ceci dit les échanges que l'on a avec l'Education Nationale vont dans le sens de dire qu'il faut que l'on repense les missions et cela correspond tout à fait aux missions des éducateurs sportifs, la part des mesures respectives prises par les enseignants et par les éducateurs de la Ville pour arriver à quelque chose sur lequel on est sur une évolution, et je parle sous le contrôle de Rozenn, on est sur une évolution des missions, les éducateurs de la Ville sont sur des missions beaucoup plus ponctuelles avec des accords d'apprentissage, tandis que la pratique hebdomadaire du sport est davantage confiée aux enseignants, ça c'est l'Education Nationale qui construit ces orientations-là.

**M. David CHASTAGNER** : Mais rien n'empêche que la Ville fasse venir des éducateurs pour accompagner les enseignants ...

**M. le Maire** : Oui, on pourrait en avoir plus, mais là en l'occurrence on n'a pas prévu de réembaucher quelqu'un pour pouvoir remplacer la personne qui est partie à la retraite.

**M. David CHASTAGNER** : D'accord. C'est dans la lignée de « Terre de jeux », du sport, des jeux olympiques etc.

Ensuite, sur la Vallée à la Dame : c'est un sujet qui avait été abordé il y a un an, déjà on voulait savoir pourquoi on en a parlé il y a un an et pourquoi à priori là on a + 40 % ; ce que je comprends, c'est qu'il y a 380 K€, on va dire 400.000 € en complément sur les 830 qui avaient déjà été votés l'année dernière

et qui sont en report, comment se fait-il que l'on ait un dépassement qui est quasiment de 50 % ?

**M. le Maire** : Parce que pour le coup les études ont été faites et il y a de toute façon les délais liés aux marchés, etc... Les équipes étaient prêtes mais par rapport au budget qui était initialement prévu, il fallait un renforcement de la structure, il y a eu aussi la fermeture alors que nous avions au départ dit que les travaux pourraient être faits sans fermeture de la structure, en réalité on aura besoin d'une fermeture de l'ordre de six mois si je ne m'abuse de la grande salle pour pouvoir mobiliser les travaux parce qu'il y a des travaux d'infrastructure qu'il faut reprendre, et pour faire en sorte que la nouvelle toiture puisse supporter les panneaux photovoltaïques. On aurait dû s'en passer. Alors on peut se dire pourquoi on met des panneaux photovoltaïques ? Sauf que si nous ne mettions pas des panneaux photovoltaïques, nous n'aurions pas été accompagnés au titre de la rénovation de ce bâtiment, donc c'était la clé. Et pour pouvoir avoir des subventions, il fallait que l'on dépense plus, alors oui on va dépenser plus mais on sera accompagnés de subventions assez importantes et on aura une production d'électricité supplémentaire, j'imagine que tout le monde sera d'accord pour trouver que c'est positif, mais ça entraîne donc un surcoût ; c'est-à-dire qu'effectivement on est passés de 800.000 à de mémoire 1,3 M€ ou 1,4 M€, c'est le point financier, voilà pourquoi.

Sur le plan des délais, ce sont les enjeux liés aux entreprises, je crois qu'on aurait pu commencer un tout petit peu plus tôt mais il se trouve que la fermeture est apparue en discussion avec les utilisateurs nécessaire, la moindre problématique est celle qui va globalement tomber à la Toussaint pour que notamment vis-à-vis des collèges, les activités puissent se tenir dehors dans les conditions qui soient les moins déplaisantes possibles, donc la fermeture de principe est arrêtée sur mai à octobre et on a bon espoir que le chantier réussisse à tenir ces délais maintenant que les marchés sont passés, le chantier est normalement appelé à bien se dérouler ; maintenant il faudra... comment dire... une certaine forme de prudence et de bon aloi pour espérer que le chantier soit fait effectivement dans les bons délais. Mais tout cela ne concerne que la toiture de la grande salle avec un certain nombre d'éléments électriques et de double réseau autour de ça.

**M. David CHASTAGNER** : Enfin on n'a jamais vu un chantier qui tenait ses délais, donc pourquoi celui-là les tiendrait ? Comment vous avez prévu d'accompagner les Verriérois dans leurs pratiques sportives parce qu'on rappelle que le gymnase de la Vallée à la Dame est le gymnase de basket et de badminton, la gym, le karaté, enfin tous les sports de combat ?

**M. le Maire** : Alors toutes les séances n'ont pas lieu dans la grande salle, il n'y a que la grande salle qui sera fermée ; et pour les activités de la grande salle il y a des échanges qui sont extrêmement aboutis pour trouver des solutions, dans la mesure du possible car on n'a pas de solution à tout, et le fait est qu'à la fin les équipements seront à nouveau disponibles ...

**M. David CHASTAGNER** : Alors ça veut dire que dans deux mois il y a des activités qui vont s'arrêter pour une période, on l'espère, peut-être de six mois mais certainement plus ? D'accord. On a toujours le problème de la fameuse qualité de service...

**M. le Maire** : Ian veut donner un dénouement complémentaire d'explication, je t'en prie.

**M. Ian TIXIER** : Tout le monde n'a pas, c'est très récent, le même degré d'information. On a échangé très récemment avec le TUVB notamment concernant ces activités-là et on est en capacité de dire aujourd'hui que l'impact sera assez faible pour les utilisateurs à ce niveau-là, puisque pour un tas de raisons notamment des substitutions, notamment des créneaux à Sophie Barat où des choses comme ça, des solutions ont été étudiées et on est en passe d'aboutir. Alors ce n'est pas encore écrit mais je sais qu'il y a des discussions qui peuvent aboutir à avoir des créneaux là-bas. En réalité, à la fois pour le collège et pour le basket qui est en grande partie concerné, ce sera assez favorable puisque la saison de basket se termine, on a largement échangé à ce sujet, elle débute en septembre et se termine en mai, c'est en septembre que se pose la problématique, il y aura peut-être une possibilité d'arrangement sur les plannings avec la Fédération à ce niveau-là. Et puis des substitutions de repli pour les entraînements et les loisirs à côté.

**M. David CHASTAGNER** : Parce que les adhérents ont quand même payé leur cotisation...

**M. le Maire** : Mais je voudrais souligner la qualité du service Verriérois.

**M. David CHASTAGNER** : Oui j'en ai parlé. Et Sophie Barat du coup, si on utilise les installations de Sophie Barat, c'est à titre gratuit ? Comment ça se passe financièrement ?

**M. le Maire** : On ne va pas faire le détail de l'organisation des sports là ce soir...

**M. David CHASTAGNER** : Non mais...

**M. le Maire** : On parle de l'orientation budgétaire.

**M. David CHASTAGNER** : Comme il n'y a pas de commission pour parler de ces sujets-là, c'est compliqué ! On ne parle jamais de rien, c'est vraiment génial... Bref !

Et la tribune : la tribune, c'est les barrières, c'est ça ?

**M. le Maire** : Non ce ne sont pas les barrières de sécurité qui ont déjà été reprises, là c'est la problématique de l'étanchéité et ce n'est malheureusement pas la question de la couverture, c'est le problème de l'étanchéité pour pouvoir s'assurer que la tribune ne se dégrade pas parce qu'il y a un vrai souci. Et cela représente déjà beaucoup d'argent de réaliser ces travaux qui permettront de maintenir la pérennité de la tribune telle qu'elle est aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres remarques ? Emmanuelle.

**Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ** : J'aurais juste une question bête mais comme il n'y a pas eu de commission je ne connais pas, je vois que dans les projets il y a les équipements d'accueil de la Petite Enfance, quid de la crèche qui était un dossier ficelé à priori il y a un an ? Une nouvelle crèche, on en est où ?

**M. le Maire** : Non, ce n'est pas ficelé. On a déposé un permis de construire pour voir si l'on pourrait avoir une subvention de la CAF, globalement le montant des aides par rapport au montant des coûts fait que ce n'est absolument pas soutenable, donc on n'a pas de nouveaux bâtiments qui seraient dans les cartons, on ne proposera pas quelque chose en 2024 immédiatement, il y a des réflexions qui sont actuellement en cours et je pense, Rozenn, qu'il y aura assez prochainement une commission, je ne sais pas si c'est février ou mars, en tout cas dans cette fourchette-là, il y aura une commission pour voir effectivement quelles seront les solutions qui seront proposées. Mais il y aura des solutions qui seront proposées.

**M. David CHASTAGNER** : J'avais encore une dernière question : vous avez dit qu'il n'y avait pas d'emprunts réalisés en 2024 et du coup je ne comprends pas trop la résolution que l'on avait prise en novembre 2023 sur un emprunt auprès de la Banque Postale ou de la Société Générale... Je ne sais plus...

**M. le Maire** : C'était pour l'année dernière, en fait on devait lever le reste des 4 millions d'emprunts que nous avons votés en 2023, que nous avons effectivement votés. Dans le budget que nous présentons en 2024, il ne vous aura pas échappé que le montant de la dette est quand même tout à fait considérable, et à nouveau cela nous permet d'avoir des reports, et donc cela nous permettra de ne pas être exposés à des difficultés parce qu'on aura à payer un certain nombre de ces éléments et à apurer un peu ces reports pour la satisfaction de Michel lors du prochain DOB, mais le fait est que cette année nous présenterons un budget, c'est l'orientation budgétaire du jour, nous présenterons un budget qui ne reposera pas sur le recours à l'emprunt. Nous

ne le prévoyons pas. Si, par malheur ou cas fortuit nous nous trouvions dans une situation financière qui l'exige, alors on demandera lors d'une délibération à avoir un emprunt, s'il le faut. Mais globalement, on fait tout pour ne pas avoir à lever d'emprunt en 2024 et pour reconstituer un peu notre situation qui reste tout de même avec un taux d'emprunts objectivement relativement élevé, qui n'est pas insoutenable mais qui est objectivement élevé et même trop élevé, donc réalisons ce que nous avons à faire avant d'augmenter l'emprunt pour des choses que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir réaliser parce qu'il faut aussi fermer un certain nombre de dossiers avant d'en rouvrir de nouveaux. Cette année sera une année de fermeture d'un certain nombre de dossiers, j'espère.

Y a-t-il d'autres demandes ? Il n'y en a pas. Nous allons pouvoir passer aux voix. **Est-ce que quelqu'un s'oppose à constater que nous avons débattu ? Est-ce que quelqu'un s'abstient sur le point de savoir que nous avons débattu ? Il sera donc constaté unanimement que nous avons débattu**, je vous remercie.

## **2- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour répondre à la nouvelle disposition législative.**

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : Je vais revenir sur un dossier dont on a parlé au mois de septembre dernier pour accord avant le 1er octobre qui était la date limite, à savoir l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties répondant à un certain nombre de dispositions, notamment au niveau environnement.

Récemment il y a eu une loi de Finances, la Loi de Finances pour 2024 qui est sortie le 29 décembre 2023 modifie l'article 1363-0 D10 sur lequel nous avons appuyé notre exonération en nous disant que « l'exonération liée à cet article du code général des impôts dans sa rédaction antérieure à la présente loi cessait de produire ses effets au 1er janvier 2024 », ce qui nous impose donc, si l'on veut maintenir notre exonération de taxe foncière, de reprendre la délibération pour pouvoir exonérer les Verriérois qui auraient fait des investissements dans le domaine énergétique et environnemental.

La nouvelle disposition ne prend plus en compte la date d'achèvement de 2009 de ces travaux pour exclure un certain nombre de logements, donc cette exonération s'applique tout comme la dernière fois pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction, et avec un taux qui sera du même montant que l'année dernière ; nous avons déterminé un taux d'exonération de 50 % que nous vous proposons de maintenir. Pour bénéficier de l'exonération le propriétaire devra joindre tous les éléments qui

répondent au respect des critères de performance énergétique et sa déclaration devra être déposée dans les 90 jours de l'achèvement des travaux.

Donc je vous demande de décider d'exonérer de taxe foncière les propriétés bâties et les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice d'exonération selon l'indice de l'article 1384 ; et donc le taux d'exonération sera de 50 % et la durée de l'exonération de cinq ans.

**M. le Maire** : Merci Gérard. Y a-t-il des remarques ? Il s'agit de s'adapter à l'évolution législative.

**M. Vincent HULIN** : Je n'ai pas de remarque sur le fond, c'est juste qu'on a eu entretemps un aller-retour sur les difficultés qu'ont les Verriérois à trouver l'information pour facilement faire cette demande à la fois en termes de contact, en termes de répondant, de dossiers à envoyer, etc., on a eu pas mal de gens qui nous ont dit que c'était assez compliqué. Je sais que ce n'est pas le rôle des services de traiter ça mais peut-être qu'il pourrait y avoir une information sur le sujet pour trouver le contact, on pourrait envoyer une information pour apporter des précisions qui seraient utiles.

**M. le Maire** : Je prends le point, étant entendu que j'ai aussi des écoutes derrière moi de gens qui ont réussi à avoir confirmation du fait que cela fonctionnait ; c'est compliqué, oui, je crois, c'est un point que l'on note bien et que l'on partage absolument. On va essayer de simplifier le dossier pour les gens mais effectivement ce n'est pas la commune qui est à la manœuvre pour faire que ces exonérations puissent bénéficier effectivement à nos administrés. Est-ce qu'il y a **une demande de mise aux voix sur cette délibération ? Il n'y en a pas, elle est adoptée à l'unanimité.** Je vous remercie.

### **3 - Rapport 2023 de la CLECT la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : Nous avons parlé tout à l'heure de l'attribution des compensations de la CLECT, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui est directement liée et reliée aux attributions de compensation des différentes villes.

Alors on a eu une première commission, une première CLECT qui s'est tenue le 1er décembre 2023, qui ne concernait pas Verrières mais dans laquelle différentes villes demandaient la restitution des compétences sur la voirie à la CPS Paris Saclay, Villebon-sur-Yvette et Igny demandaient la restitution de la

voirie principale, à partir du moment où la CPS restitue la compétence, l'attribution de compensation de ces villes augmente, c'est-à-dire qu'elle augmente la recette au niveau du budget de fonctionnement.

Il y avait également d'autres éléments à analyser qui demandaient une intervention plus importante de la CPS notamment au niveau des espaces verts et de l'éclairage public notamment pour Longjumeau. Donc on a simplement à accepter le résultat de cette CLECT.

Il y aura une deuxième commission le 24 janvier 2024 qui concerne le conservatoire de Chilly-Mazarin ; Chilly-Mazarin a demandé à ce qu'un emploi supplémentaire soit payé par la CPS, un agent en charge de l'accueil du public pour le fonctionnement du conservatoire, ce qui entraîne une diminution de l'attribution de compensation pour Chilly-Mazarin.

**M. le Maire** : Merci Gérard. Nous devons donc approuver ces rapports. Y a-t-il une demande d'explication ? Y a-t-il **une demande de mise aux voix ? Non. Ces rapports sont donc approuvés.** Je vous remercie.

#### **4 - Mutualisation avec la communauté d'agglomération parisienne et certificats d'économie d'énergie.**

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : Dans un contexte où la transition énergétique rentre dans les politiques des collectivités, ce qui est notamment favorisé par les obligations du dispositif d'économie d'énergie du décret Tertiaire, la valorisation des certificats d'économie d'énergie, CEE, constitue une réelle opportunité d'aide au financement.

La communauté d'agglomération de Paris/Saclay propose aux communes de l'agglomération de jouer le rôle de « regroupueur » et l'avantage principal, c'est qu'elle assurera la maîtrise des principales demandes assez complexes. Il y aura un interlocuteur centralisé de l'agglomération qui fera office d'interlocuteur vis-à-vis des communes qui adhéreront à ce dispositif et qui assurera également la valeur réglementaire ; il valorisera aussi la demande d'un maximum d'actions et de sollicitations, d'un plus grand volume de fiches en demandant donc ce certificat d'économie d'énergie et une valorisation du prix avantageux et en demandant un volume important de CEE. Nous proposons cette mutualisation pour bénéficier de ces titres CEE pour tous les investissements qui seront faits inhérents à cette disposition.

**M. le Maire** : Merci beaucoup. Pour avoir des aides pour les économies d'énergie fossile il faut participer à des usines à gaz et c'est quand même pas

mal d'avoir l'aide de gens qui regroupent effectivement ces éléments. Y a-t-il une demande d'explication ? Caroline.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Juste on se pose la question à titre indicatif : est-ce que le montant est rétribué ou restitué ?

**M. le Maire** : Restitué. Y a-t-il d'autres interrogations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il **une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté**, je vous remercie

## **5 - Délégation pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.**

(Rapporteur : Mme Karine Casal Dit Esteban)

**Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN** : C'est quelque chose dont nous avons déjà discuté. Monsieur Francois Guy Trébulle, élu et maire de Verrières, souhaiterait faire des travaux dans sa maison. Il ne pourra donc pas signer les autorisations d'urbanisme pour ses propres travaux et le conseil municipal doit désigner l'un de ses membres pour se prononcer sur la délivrance d'autorisation d'urbanisme envisagée et la signer ; nous vous proposons la candidature de Christine Lagorce, notre adjointe élue en charge des projets urbains et des missions d'Urbanisme, et donc nous devons la désigner et l'autoriser à signer la décision qui sera proposée à l'issue de l'instruction par les services municipaux donnant l'autorisation envisagée ; ainsi que tous documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.

**M. le Maire** : Quelqu'un a-t-il besoin d'un minimum d'informations ? Oui Vincent.

**M. Vincent HULIN** : Oui merci. Bon, tout cela est de la politique. Maintenant, on se disait qu'effectivement cela pouvait être utile qu'il y ait des gens de l'opposition dans ce truc-là pour que ce soit un peu plus clair, sinon rien de spécial, si c'est non ce ne sera pas un drame mais c'est une proposition de notre part, excusez-nous de faire des propositions de la part de l'opposition. J'espère ne pas vous choquer, M. le Maire.

(Rires)

**M. le Maire** : Je ne suis pas choqué du tout, au contraire, ça a un petit air de déjà vu mais très bien. On ne proposera pas de modification à la délibération en ce sens, maintenant si...

**M. Vincent HULIN** : Si on n'est pas d'accord, on ne proposera pas de candidat, vous, vous proposez et il n'y aura pas de problème. Très bien.

**M. le Maire** : D'accord.

**M. Vincent HULIN** : Mis à part que l'on peut changer un minimum. On ne modifie pas la délibération.

**M. le Maire** : Est-ce que tu veux qu'on mette aux voix cette proposition ?

**M. Vincent HULIN** : Non, on ne va pas perdre notre temps puisque vous allez voter, je n'ai pas de doute avec ça, je voulais juste faire cette proposition.

**M. le Maire** : Mais nous l'entendons et elle est parfaitement légitime. Je ne prendrai pas trop de temps.... Mis à part Francois Guy Trébulle qui ne prend pas part au vote, **y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. Merci, la délibération est donc adoptée.**

## **6 - L'occupation du domaine de Gravières.**

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : Le domaine de Gravières situé à Lanobre dans le Cantal est une ancienne scierie qui a été acquise par la Ville en 1993, qui a fait l'objet pendant pratiquement 20/25 ans de chantiers d'aménagement des jeunes, des artisans de la Ville, puis des séjours de jeunes et de petits enfants en juillet et en février ; ce domaine où nous pensions pouvoir attirer plus de monde au niveau de la Ville pour des séjours est relativement peu utilisé, mises à part les trois ou quatre semaines par an de séjours, et nous avons donc cherché à essayer de valoriser ce site qui est exceptionnel, c'est la raison pour laquelle nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique. Cette publication a été mise en ligne le 10 octobre 2023 et la remise des propositions fixée au 10 novembre 2023. Une association, Murathènes, a remis une proposition suite à l'appel à manifestation. Cette association Murathènes a été créée en 2019 et s'est lancée par une première manifestation auprès de jeunes de la région d'Athènes et de Murat, d'où son nom, et depuis, elle s'est lancée dans d'autres projets rassemblant des jeunes de l'Europe notamment avec Chypre, elle a également des projets avec la Roumanie, elle nous a indiqué qu'elle venait d'avoir un agrément dans le cadre d'Erasmus+ sur cinq ans par l'Union Européenne. Cette association nous a proposé un projet d'initiation populaire à usage éducatif, des formations et conférences, des formations notamment au niveau BAFA et accès à la culture pour les habitants du site local, et ce développement promet donc la mobilité des jeunes, des séjours culturels notamment au niveau européen, des activités culturelles en impulsant des éléments culturels dans la région, des partenariats locaux et le rayonnement de la Ville avec la promotion de la ruralité.

Il vous est donc proposé de retenir cette association au vu des activités proposées et de son implantation territoriale et européenne. Cette mesure d'occupation du domaine de Gravières permettrait à la commune de percevoir

une redevance annuelle avec un plancher de 10.417 € et un montant plafond de 17.600 €, ces différences de montants étant en lien avec les financements des projets que l'association pourrait obtenir notamment au niveau de l'Europe, de la Région, du Département ou au niveau National.

Au-delà de ces versements, je rappelle que l'association aurait à charge l'entretien du domaine et des réparations relevant du locataire, et la commune aurait la charge des réparations éventuellement des locaux.

**M. le Maire** : Merci Gérard pour cette notice dont l'objet est bien de faire que Gravières vive tout en restant la propriété de la commune, nous savons à quel point beaucoup de jeunes Verriérois et d'anciens jeunes Verriérois sont attachés à Gravières et aux expériences qu'ils ont pu y vivre. Le fait est que cela faisait plusieurs années qu'il y avait très peu d'activités organisées et là on aurait le moyen de lui rendre son dynamisme. Je précise que dans la délégation qui serait envisagée et en réponse, cela faisait partie des échanges dans l'appel d'offres, il est prévu, en le prévoyant un an à l'avance, que la Ville puisse poser une option pour organiser des camps de jeunes dans le cadre du partenariat avec l'association en question ; et donc il y aura encore des jeunes Verriérois, il n'y aura pas que des Auvergnats qui profiteront de Gravières, il y aura au moins d'autres Verriérois qui pourront le faire, ça demandera d'autres organisations.

Et par ailleurs, et c'est peut-être le point le plus important, pour la première fois depuis très, très longtemps, ce n'est pas un objectif absolu mais Gravières qui était notre source de détente deviendra une source de recettes et de ces indemnités diverses. Y a-t-il des questions ? Oui David.

**M. David CHASTAGNER** : Alors déjà par rapport à l'historique des valeurs, moi je suis un jeune Verriérois, enfin je suis Verriérois depuis pas longtemps, et je n'ai pas tout l'historique des personnes avec qui on peut discuter et qui vantent effectivement les souvenirs qu'ils ont pu avoir en tant qu'enfants, ce qu'ils ont pu avoir comme expériences sur ce domaine, tu disais que cela faisait quelques années que le site n'était pas utilisé, il faut peut-être resituer un petit peu le contexte, c'est-à-dire qu'il y a eu le Covid en 2020 ; après il y a eu des tempêtes qui ont interdit l'accès jusqu'à fin octobre 2022 qui est la date à laquelle la commission a redonné la possibilité de réintégrer le domaine ; ensuite il a été envisagé d'utiliser le domaine pour héberger des Ukrainiens, donc ce n'est pas si simple que cela, enfin c'est un raccourci de dire qu'il y a eu un manque d'attractivité auprès des Verriérois, ça a été un petit peu sous-entendu, on a compris que depuis plusieurs années c'était inutilisé, en fait c'était juste inaccessible.

**M. le Maire** : Oui, tu as raison. Tu as juste raison. Mais ce n'est pas pour rien que toutes les communes ont des problèmes avec leurs centres de vacances de ce type-là, en réalité, mis à part les séjours organisés pendant une partie des vacances, s'il y avait une vraie attractivité organisée par la Ville et quelques associations Verriéroises et notamment le triathlon qui avait trois jours dans l'année ou cinq jours, peu importe, on avait en réalité un taux d'inoccupation annuel tout à fait considérable par rapport aux charges que cela représente. C'est vrai que les différents épisodes que tu évoques ont tout à fait conforté la situation mais cela fait extrêmement longtemps que les maîtresses des écoles ne pouvaient pas aller à Gravières en classes transplantées notamment parce qu'il n'y avait pas de projet porté avec des animateurs, avec ceux qui se trouvent dans les centres qui organisent ce type d'activités, elles ont été autres, ce qui fait que l'on avait de toute façon depuis bien plus longtemps un taux d'étiage, de remplissage et de fonctionnement qui n'était objectivement pas raisonnable.

Mais on dit bien que cela reste attractif, que cela reste un très bel endroit, et effectivement il y a des souvenirs et il y a aussi la vie effective ; mais globalement, il n'y avait pas un taux suffisant d'occupation, en tout cas cela ne nous apparaissait pas un taux suffisant par rapport à la vocation de cette structure et par rapport aux coûts que cela représente puisque année après année, c'était des charges, pas des recettes, et finalement très peu d'usage. Si l'on devait calculer ou rapporter le temps d'utilisation effective par rapport aux charges, c'est vraiment quelque chose d'extrêmement exponentiel, accessoirement la plupart d'entre nous s'en souviennent ; Issy-les-Moulineaux avait une maison comme Gravières dans une magnifique forêt, une homologue du Cantal puisque c'était dans les Bois de Verrières, ils l'ont vendue il y a déjà maintenant je crois une dizaine d'années à peu près, un petit peu moins peut-être, parce que ce sont des modèles qui sont extrêmement difficiles à porter, nous ne renonçons pas à la propriété mais si un autre peut faire vivre ce genre de propriété et qu'en plus on puisse y aller, franchement, on trouve que c'est une bonne chose.

**M. David CHASTAGNER** : Sur le fait que les Verriérois puissent y aller, on va tempérer un petit peu l'enthousiasme dont vous faites preuve parce qu'on y reviendra un petit peu après, dans le projet on dit qu'il faut prévenir un an à l'avance pour pouvoir l'utiliser... On ne sait même pas pour faire quoi d'ailleurs parce que dans la notice il est dit : « sous réserve que les animateurs de l'association soient disponibles à cette période, on pourra peut-être avoir des prestations de stage... » ou je ne sais pas quoi, alors moi j'ai plusieurs questions

par rapport à cela : si jamais les animateurs en question ne sont pas disponibles, qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que cela veut dire qu'on peut y aller pour faire autre chose, ou est-ce qu'on ne peut pas y aller ?

**M. le Maire** : Ah ça, c'est toute la question.

**M. David CHASTAGNER** : D'accord, donc même en prévenant un an à l'avance, si les animateurs ne sont pas disponibles, on apprendra peut-être cinq semaines avant que finalement ce n'est pas possible, alors est-ce qu'on pourra faire autrement ? Ou cela veut dire que l'on ne pourra pas faire autre chose non plus que ce qui est proposé par l'association ?

**M. le Maire** : Absolument, c'est le même principe qu'une location à une entité qui exploite selon son rythme et les modalités qu'elle met en place pour y développer des activités. Si la Ville veut profiter des activités qui sont mises en place, en prévenant suffisamment à l'avance et en s'assurant que ça ne se télescope pas avec leurs projets Erasmus+, ça précisément ils peuvent l'accepter, alors on pourrait avoir des enfants qui participent notamment aux projets culturels parce que c'est beaucoup le tropisme de l'association et c'est un vrai bon usage, mais il est évident que c'est une autre vie, un autre fonctionnement, une autre étape, une étape de vie, de fonctionnement, c'est encore une fois une autre étape...

**M. David CHASTAGNER** : Oui mais ça change totalement, ça change totalement l'usage et il faut quand même pondérer sur le fait que les enfants Verriérois pourront profiter de cet outil, les conditions pour en profiter sont vraiment quand même très contraignantes, le fait de devoir prévenir un an à l'avance...

**M. le Maire** : Cela veut dire à la limite que notre service Jeunes devra tout simplement se mettre en rapport avec Murathènes pour voir comment on fait pour faire en sorte que ce soit partagé.

**M. David CHASTAGNER** : Effectivement, on verra ça quand on vous présentera le rapport et d'ailleurs les comptes rendus d'activité seront présentés à qui et quand ?

**M. Gérard DOSSMANN** : On verra tout cela à l'Assemblée Générale de l'association.

**M. David CHASTAGNER** : Enfin ils seront restitués auprès des élus mais de quelle manière ? Est-ce que c'est comme les associations au conseil municipal ? Est-ce que ce sera dans une commission qui n'aura certainement pas lieu ? Enfin c'est quoi le contexte dans lequel on pourra ... ?

**M. le Maire** : Cela fonctionnera avec avis, il y aura un bilan présenté et qui sera partagé, je pense.

**M. David CHASTAGNER** : D'accord.

**M. le Maire** : sur la DSP...

**M. David CHASTAGNER** : Alors justement, en parlant de DSP, il y avait une DSP que l'on avait votée il y a un peu plus d'un an, c'était une délégation de service public. Aujourd'hui ce n'est pas du tout une délégation de service public qui est présentée, c'est une occupation, je ne sais plus quel est le terme exactement mais c'est une occupation... Il est où le service public aux Verriérois dans ce cas-là ? Parce que vous nous soumettez une délégation de service public mais il est où, le service pour les Verriérois ?

**M. le Maire** : Le service public, il est dans le fait qu'on a ici une animation qui répond à une action de service public européen.

**M. David CHASTAGNER** : D'accord on échange mais ce n'est pas du tout un service public rendu aux Verriérois...

**M. le Maire** : C'est un service public qui est par ailleurs porté par la Ville, quand on accompagne une association qui fait des actions pour le Burkina Faso, il y a assez peu de Verriérois qui en sont les bénéficiaires directs...

(Rire de M. Chastagner)

Quand on accompagne des échanges qui vont profiter à une population souffrante, cela ne bénéficie pas directement à nos administrés. Cela participe au bénéfice global du service public, et oui on reste tout à fait dans cette dimension-là, et comme je l'ai déjà indiqué, nous ferons en sorte que les jeunes Verriérois puissent se voir proposer des séjours à Gravières... avec Murathènes... Dans le cadre du service public.

**M. David CHASTAGNER** : Alors je me permets de revenir sur ce qui avait été mis dans la notice que l'on nous avait soumise il y a un an : « Dans un souci de valorisation du patrimoine, la Ville souhaite trouver un prestataire qui exploitera le lieu à la fois pour y accueillir des séjours d'enfants Verriérois... ». On va partir du principe que si l'on prévient un an à l'avance et que les animateurs sont disponibles, etc... ils pourront peut-être faire des petits séjours, ça c'est une condition sine qua non, mais également d'autres types de séjours tels que des classes découvertes, des séjours d'enfants d'autres organismes, les collectivités, les séminaires, les mariages...

**M. le Maire** : La semaine dernière, effectivement, quand on a présenté cette proposition, nous avons l'objectif de définir ce qui nous paraissait être la carte la plus ouverte et la plus souhaitable de l'utilisation. Nous avons mandaté des services du domaine pour nous aider à identifier les acteurs, ils ne se sont pas bousculés au portillon. Nous avons eu quatre demandes de renseignements, deux sont allées un peu plus loin, finalement il n'y en a qu'un,

c'est Murathènes, qui est allé jusqu'au bout du processus en étant très motivé parce qu'ils sont de la région, qu'ils sont toujours là, et on voit qu'il y a de très bonnes possibilités à faire, ils arrivent avec cette proposition, après il est tout à fait possible de dire à Murathènes : « Vous ne nous intéressez pas et nous préférons nous passer du service, nous préférons que Gravières ne serve pas, que Gravières nous coûte, nous préférons vendre Gravières, nous préférons autre chose, rêver d'autres usages... » On a essayé avec énormément de bonne volonté, et cela a demandé beaucoup de travail, de trouver une façon de faire porter Gravières, une façon qui ne nous en prive pas définitivement et c'est la proposition qui est faite. Cette proposition nous semble acceptable. Mais je comprendrais très bien que ce ne soit pas ton cas et qu'elle ne te paraisse pas satisfaisante, ou à d'autres, c'est bien la liberté de chacun dans cette assemblée mais la discordance qui semble te troubler résulte du fait précisément qu'il ne s'est pas trouvé de porteur de projet qui réponde à cette attente. Et ça nous arrive beaucoup de fois d'avoir des objectifs qui ne trouvent pas une personne qui les relaye, qui les porte de la manière dont on pourrait le souhaiter idéalement, ce n'est pas une raison pour ne rien faire ou pour attendre telle la Belle au bois dormant le prince charmant arrivant sur son destrier...

**M. David CHASTAGNER** : Donc en fait, quand on a eu ce débat il y a un peu plus d'un an maintenant, on avait discuté, on avait insisté sur le fait qu'il fallait que ça puisse servir aux Verriérois, malgré ce que vous dites, avec les conditions d'un an et tout ça, ce ne sera pas du tout le cas ; on avait insisté là-dessus, que ce soit disponible pour les associations, etc., que les modalités d'accès sur les services soient celles qu'on souhaitait, vous aviez d'ailleurs dit : « Oui, on fera attention à ça, ce sera un point de vigilance », je ne vais pas vous ressortir vos propos, etc...

Ma voisine me dit : « mais pourquoi on ne vend pas ? » Parce qu'en fin de compte, si personne ne l'utilise et si c'est quelque chose qui ne sert à rien, pourquoi on ne le vend pas ? On l'avait dit d'ailleurs, ce à quoi vous aviez répondu : « on va faire les choses tranquillement, on va d'abord chercher à mettre en avant cette DSP qui réponde à tout ce que nous avons cité... et si jamais on ne trouve pas une délégation de service public qui réponde à ce que nous demandons... » et c'est ce qu'on dit depuis tout à l'heure, vous aviez dit : « On pourra se reposer la question ... Effectivement vendre quelque chose que l'on n'utilise pas, cela paraît assez logique. » Mais là ce que vous faites, c'est que vous ne le vendez pas, vous le gardez parce que je pense que vous voulez soigner un petit peu les personnes qui ont une petite sensibilité vis-à-vis de ce

lieu, et donc vous vous refusez à vendre quelque chose qui ne nous servira pas, qui ne servira pas aux Verriérois ...

Vous dites que c'est un outil qui va nous rapporter mais vous disiez qu'il y avait des charges colossales, que cela coûtait très cher à la Ville...

**M. le Maire** : Je n'ai pas dit « colossales »

**M. David CHASTAGNER** : Enfin vous avez dit que cela coûtait très cher à la Ville d'avoir cet équipement vacant, mais cela va nous rapporter 10.000 € par an ! On parle de 10 000 € par an !

**M. le Maire** : On va se mettre très à l'aise, David. J'ai toujours le même avis sur Gravières. Nous avons tout fait pour trouver plusieurs porteurs, nous en avons un qui nous paraît extrêmement acceptable. Si ce soir cette assemblée décide que cette DSP n'est pas une bonne solution, alors j'en tirerai les conséquences et je proposerai que la solution de la vente soit envisagée. Je n'ai pas changé du tout. Alors maintenant on peut rêver... Il fut un temps, on avait plein d'énergie, des gens qui se sont investis pour accompagner des groupes, pour prendre ces initiatives-là, on peut le déplorer pendant des heures mais ce n'est pas le cas aujourd'hui et il ne s'en est pas présenté...

**M. David CHASTAGNER** : Je ne suis pas en train de pleurer sur Verrières, ce n'est pas du tout ça ; moi je pense qu'avec les efforts qui ont été mis, si on avait vraiment voulu conserver cet outil qu'il y a un an, vous vantiez comme un défi. Si on avait vraiment voulu le garder et l'utiliser pour les Verriérois, je pense qu'il y avait des actions à mener à l'époque et qui aujourd'hui ne sont pas évidentes ... Peut-être que cela a été fait mais vu que de toute façon nous n'avons aucune information sur quoi que ce soit, on ne sait pas ce que vous faites, on va partir du principe que vous l'avez fait et que vous avez vraiment cherché à dynamiser, à investir, pour rendre le lieu attractif, que ce soit pour les écoles, que ce soit pour les associations, que ce soit pour les familles de Verriérois pour aller y passer un séjour ou je ne sais pas... Ok, on dit que ça marchera, mais quoi qu'il en soit, ça ne servira pas aux Verriérois, alors pourquoi on le garde ? Pourquoi est-ce qu'on ne le vend pas et qu'on se débarrasse de cet endroit qui ne nous sert pas ? A quoi ça sert de le garder ?

**M. le Maire** : J'entends les interrogations, je ne vais pas répondre parce que je vais vous redire la même chose, on ne va pas faire un dialogue de sourds, ce serait dommage puisque nous nous entendons bien tous les deux, avec tout le respect que j'ai pour les malentendants...

**M. Vincent HULIN** : Oui, on a parfois des différences de sensibilité, je fais partie des vieux Verriérois et oui bien sûr, de ceux qui ont toujours un petit peu de sensibilité sur Gravières, et donc je pense que l'on pourrait avoir des

débats sur la vente de Gravières, etc... on aura peut-être un peu de mal mais je serai peut-être un peu moins virulent que mon cher collègue, à la limite, la question de fond n'est pas forcément là ; nous, nous avons soutenu le principe de chercher une DSP parce qu'effectivement il y a une utilisation qui pose des questions budgétaires, parce que ce lieu doit vivre, et parce qu'il y a tout à fait un intérêt à ce qu'il puisse servir à des gens qui en ont l'utilité quand nous, on n'en a pas. Pour ça, il n'y a pas de débat sur cette question-là, de notre part en tout cas.

Par contre, et on a insisté dessus car pour nous c'est un point crucial : Gravières, et pas seulement parce que c'est un souvenir mais aussi parce que cela fait partie de l'identité de cette ville, Gravières doit continuer à servir aux associations Verriéroises, que ce soit pour les 5 jours du Triathlon, que ce soit pour des séjours des enfants au mois de juillet ... que ce soit tout ça. Et donc nous sommes partis là-dessus. De la manière dont les choses sont décrites, en plus il va y avoir une convention à signer, convention que l'on n'a pas, on ne sait pas les conditions dans lesquelles la Ville de Verrières pourra en bénéficier, elles sont plus ou moins claires sur certains points, du coup, sur ce point crucial qui est que Verrières et Gravières doivent continuer à servir aux Verriérois, le compte n'y est pas. On entend bien le fait qu'effectivement, et on l'a bien senti en lisant le projet et en voyant la réalité, c'est aussi le fait qu'il n'y avait pas beaucoup d'autres choix. J'apprécie que tu dises que quand on ne signe pas le projet, c'est parce qu'on rêve ou autre... non ce n'est pas le sujet, c'est que c'est suffisamment important pour nous pour se dire : Ok, là on ne rentre pas dans les conditions dans lesquelles ça nous semble acceptable. Cela veut dire qu'il faut que l'on se repose la question, je ne mets pas en cause le travail des services, là non plus il ne faut pas sous-entendre cela comme tu l'as dit tout à l'heure, si l'on n'est pas d'accord c'est qu'on veut remettre en cause le travail derrière, non, le travail a sûrement été très important mais on dit juste que là, ce n'est pas satisfaisant sur ce point-là, que ce point-là est crucial et que donc il faut une fois de plus se poser la question et reposer toutes les questions qu'il faut ; et puis si à la fin on se rend compte qu'effectivement, après avoir refait le tour ça ne fonctionne pas, alors allons jusqu'au bout de la réflexion. Mais en tout cas, là, telles que les conditions sont décrites, sur ce point majeur qui est l'accès des Verriérois à Gravières, ça ne semble pas au niveau. Et je ne citerai qu'un exemple anecdotique : vous savez probablement qu'il y a eu des échanges sur le sujet, le séjour du triathlon à Gravières, pour la première année, n'est plus possible. Donc on y est, malgré tout ce que vous dites, que ce ne serait pas si compliqué que cela, en tout cas pour la première occurrence ce n'est plus

possible. Donc pour nous, cela prouve que ces conditions ne sont pas assez claires, alors prenons le temps.

On votera contre cette délibération pour cette raison-là et pas parce qu'on remet en cause le principe de cette DSP.

**M. le Maire** : Merci, j'entends l'explication de vote. Je rajouterai simplement au dénouement de l'analyse que l'on ne prévoit pas une convention qui dure un an, la convention est pour cinq ans, on espère bien que l'association pourra se développer et que les choses iront bien et que dans quatre ans, quand on préparera le renouvellement, on aura tout à fait le temps et le recul pour voir si on renouvelle ou pas. J'entends très bien ce qui a été dit et ce sera d'ailleurs au procès-verbal. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Caroline.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Moi non plus, je ne trouve pas où est l'intérêt des Verriérois dans ce projet et je l'avais dit en commission. Merci.

**M. le Maire** : Merci. Ceci étant partagé, je vais soumettre aux voix. **Qui s'oppose à cette délibération ? Réussir, Rassembler, merci. Qui s'abstient ?** Très bien, **la délibération est donc adoptée**, je vous remercie

## **7 - Ressources humaines : Création de postes**

(Rapporteur : Jean-Louis Delort)

**M. Jean-Louis DELORT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à l'article L313-20 du code général de la fonction publique, les collectivités doivent délibérer pour la création de ses emplois qui ne peuvent pas être supprimés sans un préavis de l'autorité sociale territoriale. Le conseil doit fixer les effectifs des emplois des services. Compte tenu des différents mouvements de personnels passés et à venir et par mutations, il convient de créer des postes correspondants aux emplois à pourvoir. Nous proposons au conseil municipal de créer :

- Un grade d'attaché principal de catégorie A à temps complet, le candidat retenu n'étant pas titulaire du grade ouvert au tableau des effectifs, ceci doit permettre le recrutement d'un candidat à l'emploi de directeur ou de directrice à la conduite du changement des assemblées et des projets transversaux.
- Deuxième création : un grade d'attaché de catégorie A à temps complet pour pourvoir au poste de responsable de la prévention des risques professionnels. Le candidat retenu n'étant pas titulaire du grade ouvert au tableau des effectifs.

Je précise qu'en cas de recherche infructueuse du candidat statutaire pour les postes précités, la commune pourra recourir à l'application selon l'article L 232-8 et 332-9 du code général de la fonction publique et du code contractuel du droit public des conditions fixées en fonction de cet article.

Le conseil municipal doit décider de la création des postes cités ci-dessus, dire que les agents statutaires seront rémunérés sur la base des rémunérations correspondant à leur grade, dire que les dépenses nécessaires sont prévues au budget de l'exercice en cours.

**M. le Maire** : Merci cher Jean-Louis. Y a-t-il des demandes d'explications ? Caroline Foucault.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Donc du coup, cela fait une création de poste à la place d'un chargé de mission qui n'est pas resté. Est-ce que c'était le chargé de mission qui avait repris une partie du travail de l'accueil de Directrice de cabinet ?

**M. le Maire** : C'est le poste qui était occupé par l'actuelle directrice de cabinet lorsqu'elle n'était pas chef de cabinet. Mais elle était chargée de mission auprès de la DGS, donc ce poste évolue.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Donc c'est celui-là. Merci bien.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres interrogations ? Y a-t-il **une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté**, je vous remercie.

#### **8 - Attribution du marché relatif au nettoyage des bâtiments communaux :** (Rapporteur : Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : Le marché relatif au nettoyage des bâtiments communaux a été notifié le 16 décembre 2019 et il devait prendre fin le 17 décembre 2023, le contrat a été prolongé de trois mois par voie d'avenant, donc jusqu'au 16 mars 2024. Nous avons relancé une consultation pour renouveler ce marché le 25 novembre 2023 et nous avons une remise des offres jusqu'au 10 janvier 2024. Il y a 15 entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres et nous vous proposons de retenir à la suite de la commission d'appel d'offres la société Stem qui est à Verrières, 15 rue des Petits Ruisseaux, pour un montant global et forfaitaire de 618.051 € pour les missions récurrentes, et une partie en bons de commande de missions ponctuelles pour un montant maximum de 550.000 €. Je rappelle que ce nouveau marché annule l'ancien marché qui ne comportait que la partie nettoyage et c'est la Ville qui fournissait toutes les fournitures, papiers, produits de nettoyage, etc. Ce marché inclut maintenant également toutes ces fournitures qui ont été estimées à un montant de 100.000 €. L'ancien marché se montait à 648.000 € + les 100.000 € de fournitures, le marché que la société vous propose de retenir est d'un montant forfaitaire de 618.000 € pour les missions récurrentes.

**M. le Maire** : Merci Gérard. Y a-t-il une demande d'explication ? Y a-t-il **une demande de mise aux voix ? C'est donc adopté**, je vous remercie.

**9 - Avenant numéro 1 aux marchés 20 23 24 des services de télécommunications dont un téléphone fixe.**

(Rapporteur : Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : L'objet de ce marché, de cet avenant, est d'augmenter le nombre de canaux passant de 15 à 30 pour permettre un nombre de communications simultanées plus élevé qui sont actuellement bloquées ; donc on augmente les canaux ainsi que la bande passante pour un montant qui nous coûte 180 € HT mensuels, soit 2.160 € HT par an. Je vous propose de signer cet avenant pour ce marché de téléphonie.

**M. le Maire** : Merci Gérard. Y a-t-il une demande d'explication ? Oui, Vincent.

**M. Vincent HULIN** : C'est plus une question parce que je ne suis pas juriste, et je m'en excuse, pourquoi est-ce que l'on n'a pas vu ça en commission d'appel d'offres ?

**M. Gérard DOSSMANN** : A cause du montant je suppose ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. Gérard DOSSMANN** : A cause du montant.

**M. le Maire** : Y a-t-il une demande de mise aux voix ? **Non. La délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

**10 - Attribution du marché des lots 20 23 39 relatif à la rénovation/extension du centre André Malraux, le mobilier.**

(Rapporteur : Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : Il restait deux lots à attribuer pour le Centre Malraux : d'une part le marché relatif au mobilier ; cette consultation est parue le 13 décembre 2023 et la date limite de remise des offres était fixée au 15 janvier 2024. Trois sociétés ont répondu à cet appel d'offres, l'une des sociétés a été considérée comme ne répondant pas aux critères du marché et donc nous avons d'une part la société DC Intérieur et la société SEC pour un montant global et forfaitaire de 282.000 € qui a été classée première au niveau de cet appel d'offres, à laquelle il convient de rajouter une prestation supplémentaire de 43.370 € pour le rayonnage mobile, ce que l'on appelle le Compactus. Donc le marché total pour la SEC se monterait à 325.595 €. Je vous rappelle pour information qu'au niveau de l'APD, ce marché était estimé à 366.000 €.

**M. le Maire** : Merci Gérard. Y a-t-il des demandes d'explication ? Michel.

**M. Michel YAHIEL** : Sur le lot numéro 20, sauf si je lis de travers, on est à un total de trois critères qui dépassent 100 %. Il y a 45 + 50 + 10.

**M. le Maire** : Moi j'ai 40 + 50 + 10.

**M. Michel YAHIEL** : Moi j'ai 45.

**M. Gérard DOSSMANN** : Il y a peut-être une distorsion entre ce que l'on a sur les tablettes...

**M. le Maire** : Attendez, on est sur la 11 !

**M. Michel YAHIEL** : C'est la ligne d'après, oui pardon. On peut la faire par anticipation et comme ça, on aura la réponse en même temps.

**M. le Maire** : Là c'est bien 40 + 50 + 10. Y a-t-il d'autres demandes sur le mobilier ? Pas d'autres questions. Y a-t-il **une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas ; c'est donc adopté**, je vous remercie.

### **10 - Attribution du marché des lots 30 33 35 relatif aux travaux et extension du Centre André Malraux, 6 lots.**

(Rapporteur : Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : C'est le lot Scénographie que nous avons déclaré infructueux l'année dernière, nous avons donc relancé ce marché en y apportant un certain nombre de modifications au niveau aménagement. Je laisse peut-être Karine vous donner un peu plus d'éléments sur la scénographie ?

**Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN** : Pour aller un petit peu vite, je pense que ça vaudra le coup que l'on prévoie quelque chose avec une présentation nettement plus expansive, l'idée c'est effectivement de faire évoluer le musée qui était vraiment un musée Territoire avec des traditions populaires, avec un certain nombre d'objets qui étaient rentrés dans les collections à partir des années 80, faire un musée que l'on appelle « musée végétal » et dont l'objet sera de présenter comme il se doit des objets, ça restera un musée, mais il s'agira de projeter aussi l'importance du végétal à l'intérieur de la Ville, le fait est que depuis l'époque néolithique on vit avec le bois, avec le végétal, et donc ce sera toute cette histoire que l'on va raconter depuis l'époque de la Préhistoire jusqu'à l'époque très contemporaine.

**M. Gérard DOSSMANN** : Il y avait donc :

- Un premier lot sur l'avancement général avec une note de 45 points sur 100, 50 pour la partie technique et 5 pour le développement durable.

- Les lots 22 et 24 concernaient le matériel audiovisuel et l'impression graphique, là la pondération est de 40 et 50 pour la valeur technique ;

- Pour le lot 21 c'est la production audiovisuelle toujours avec la pondération 40, 50 et 5 pour le développement durable.

- Pour les illustrations du lot 23, une pondération de 40, 55 et 5 pour le développement durable.

- Et la maquette ... le lot 25.

Alors, il y a une seule société qui a répondu pour le lot 20, la société Séquoia, pour un montant de 220.235 €.

- Pour le lot 21 il y a eu une réponse de deux sociétés et on a retenu la société « Studio au balcon » pour un montant de 44.900 € avec des prestations supplémentaires pour la recherche graphique au niveau de l'impression pour avoir des droits d'auteur, pour 4.500 €.

- Le lot 22 concerne la production du matériel audiovisuel et multimédia, il est attribué à la société « Kardham Digital » pour un montant de 22.000 €

- Le lot 23 concerne les illustrations. Le candidat retenu est Flavien THOLOGNAT pour un montant de 10.250 €

- Le lot 24 concerne les graphismes d'exécution et l'impression graphique et la pause ; c'est la société TRAPHOT qui a été retenue, pour 25.773,50 €

- Et le lot 25 concerne les maquettes, lot qui a été attribué à Ducaroy Grange pour un montant de 19.440 €.

Soit un total de 342.786 € pour ces différents lots. Je rappelle que l'estimation au moment de la demande d'offre publique était de 327.000 € pour les mêmes lots. Je propose donc d'accepter ces différentes sociétés inscrites pour les différents lots concernés.

**M. le Maire** : Merci Gérard. Y a-t-il une demande d'explication ? Y a-t-il des demandes de mise aux voix ? C'est donc adopté, je vous remercie.

## **11 - Attribution du marché 20, 23,32, aux travaux d'amélioration de la voirie communale.**

(Rapporteur : Gérard Dossmann)

**M. Gérard DOSSMANN** : C'est un marché pour l'amélioration de la voirie communale qui n'est pas passé en CAO compte tenu du montant du marché. Trois candidats se sont présentés, deux ont été retenus et on a retenu la société Corollia Ile-de-France pour un montant minimum annuel de 400.000 € hors-taxes et pour un montant maximum de 4 M€ sur les 4 ans du marché.

**M. le Maire** : Merci Gérard, y a-t-il une demande d'explication ? Ou une demande de mise aux voix ? C'est donc adopté, je vous remercie.

## **12 - Participations annuelles 2024.**

(Rapporteur : Rozenn Bouler)

**Mme Rozenn BOULER** : Je ne vais pas vous refaire le tableau en long en large et en travers, il s'agit d'autoriser l'application du nouveau barème de la Caisse d'Allocations Familiales à compter du 1er janvier pour l'année 2024. Ce taux d'effort reste le même, seul le montant du plancher a été relevé à 765,77 € au lieu de 754,16 € ; le montant du plafond étant inchangé.

**M. le Maire** : Merci Rozenn. Y a-t-il une demande d'explication ? Oui, Emmanuelle.

**Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ** : Premièrement, si c'est la CAF, je ne vois pas pourquoi on va voter cela ; deuxièmement, la seule chose sur laquelle je voudrais une précision, c'est que la Ville peut décider d'aller au-delà du plafond de ressources, donc est-ce que vous avez l'intention d'aller au-delà ou ce n'est pas votre intention ?

**Mme Rozenn BOULER** : Le montant du plafond est inchangé, 6.000 €

**Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ** : Oui mais c'est marqué : « Il est noté que la Ville se doit de respecter le plancher de ressources, elle peut décider d'aller au-delà du plafond des ressources » avez-vous l'intention d'aller au-delà ?

**M. le Maire** : La réponse est non. Et pourquoi voter ? Parce qu'on a voté le principe de se caler sur les chiffres CAF, et quand les chiffres CAF sortent, il faut que l'on acte que nos chiffres suivent. C'est juste mécanique.

**Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie.**

Si je ne m'abuse, nous avons ainsi traité l'ensemble des délibérations, vous avez une communication sur table des décisions que j'ai été amené à prendre depuis le dernier conseil, Caroline souhaite une explication.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui, la 3 s'il vous plaît, de quoi s'agit-il ? Une signature d'un marché en procédure adaptée ayant pour objet la rénovation d'un bâtiment communal pour accueillir des médecins pédiatres.

**M. le Maire** : Ah oui ! Nous avons à Verrières la chance d'avoir un cabinet pédiatrique extrêmement actif et en plein développement qui se trouve actuellement boulevard du Maréchal Foch et les pédiatres en question sont trop à l'étroit pour pouvoir développer leurs activités d'une façon qui réponde à leurs besoins, notamment avec la possibilité d'élargir leur offre et d'accueillir des jeunes stagiaires à terme. Donc les pédiatres sont venus me voir en me demandant s'il y aurait des possibilités de les accompagner dans une recherche de solution pérenne d'implantation. Il ne vous échappe pas que nous n'avons pas dans les bâtiments communaux de possibilité de les accueillir d'une façon qui soit pleinement satisfaisante, en revanche avec l'EPFIF, nous avons acquis par l'EPFIF et nous sommes en situation d'avoir un contrôle indirect mais

néanmoins réel certains bâtiments, notamment un bâtiment qui se trouve dans la zone des Petits Ruisseaux, rue des Petits Ruisseaux, c'est un bâtiment qui a eu une occupation irrégulière il y a maintenant 18 mois je pense, pour lequel il n'y a pas de maîtrise, il n'y a pas d'occupation particulière, par contre le bâtiment devait être simplement sécurisé. Nous avons donc proposé aux pédiatres de mettre à leur disposition ce bâtiment le temps qu'elles puissent trouver le siège satisfaisant de leur activité par une convention d'occupation précaire. C'est pour nous un moyen, donc on va faire un investissement qui est un investissement de remise au propre de ce bâtiment, on ne fait pas de gros travaux mais quand même il y a des travaux à faire pour que cela puisse être dans de bonnes conditions, ce qui nous permet de sécuriser leur présence à Verrières, c'était leur souhait principal ; et elles, elles vont pouvoir se projeter sur une des réalisations futures de la Ville, on est sur une occupation temporaire entre 3 et 5 ans qu'on peut raisonnablement envisager, on a donc un bâtiment qui était indisponible qui va être occupé avec un loyer qui sera fixé si je ne m'abuse par référence à celui de la Maison de santé ; et tout cela de toute façon est accompagné par l'UNPS, le syndicat des professionnels de santé. L'idée est la perspective de garder notre patrimoine et même d'enrichir un peu l'offre de soins autour de cette Petite Enfance. Voilà pour l'explication de ce marché.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Et sinon, le 7 est inexistant, on passe du 6 au 8, qu'est-ce que c'était ?

**M. le Maire** : Je ne sais pas. Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 mars, d'ici là je vous souhaite un excellent mois de février, et pour ceux qui auront la chance d'en prendre, je vous souhaite d'excellentes vacances. On se revoit le 25 mars. Je vous remercie.

La séance est levée à 22h57.

La secrétaire de séance,



**Karine CASAL DIT ESTEBAN**

Fait à Verrières-le-Buisson,  
Le 25 mars 2024,

Le Maire,




**François Guy TRÉBULLE**